



R a p p o r t
A n n u e l
1998
A n n u a l
R e p o r t



Fédération
 des producteurs
de lait du Québec



table des matières

TABLE OF CONTENTS

3	Faits saillants 1998 <i>Highlights of 1998</i>
5	Régions <i>Regions</i>
6	Message du président <i>Message from the Chairman</i>
8	Conseil d'administration et structure organisationnelle <i>Board of Directors and Organization Chart</i>
10	Politique laitière nationale <i>National Dairy Policy</i>
12	Recherche économique <i>Economic Studies</i>
15	Conventions de mise en marché du lait <i>Milk Marketing Agreements</i>
16	Convention de transport <i>Transportation Agreement</i>
18	Contingentement <i>Quota</i>
20	Fenêtres sur le monde <i>Window on the World</i>
22	Contrôle de la qualité <i>Quality Control</i>
24	Contrôle du volume et de la composition <i>Volume and Composition Control</i>
26	Fenêtres sur le monde (suite) <i>Window on the World (Continued)</i>
28	Finances et administration <i>Finance and Administration</i>
32	Technologie et information de gestion <i>Technology and Management Information</i>
33	Publicité et promotion <i>Advertising and Promotion</i>
35	États financiers <i>Financial Statements</i>

Nous remercions toutes les productrices et tous les producteurs de lait, ainsi que leur famille, qui ont accepté d'être photographiés pour le rapport annuel.

We wish to thank all milk producers, and their family, who agreed to be photographed for the Annual Report.

Le verglas historique du début de 1998
aura mis en lumière la force de
la solidarité des producteurs et de
leurs organisations dans l'adversité.



*The historic ice storm at the beginning
of 1998 revealed how strong the solidarity
of farmers and their organizations
can be in the face of adversity.*



faits saillants 1998

CONVENTIONS D'UNE DURÉE DE CINQ ANS

Les discussions du Comité de concertation du secteur laitier, présidé par le premier ministre Lucien Bouchard, ont permis aux partenaires d'atteindre un consensus sur les principes de renouvellement des Conventions de mise en marché du lait. Un des faits saillants de ce consensus est sans contredit la durée convenue pour les prochaines conventions. Elles seront en vigueur cinq ans, donnant une stabilité qui permettra aux partenaires de se concentrer sur le développement de l'industrie. Le comité, formé à la suite de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, avait pour mandat de définir et de mettre en œuvre une stratégie de développement des marchés intérieurs et internationaux rentable pour toutes les parties. De plus, il devait revoir les règles d'approvisionnement des usines et redéfinir le Programme optionnel d'exportation (POE) afin de permettre l'atteinte de ces objectifs. Parmi les principes convenus qui devaient guider la réécriture des conventions, notons qu'il faudra : établir des règles de mise en marché du lait qui assurent une prévisibilité et une régularité d'approvisionnement des usines en fonction de leurs besoins; éviter d'écouler la production excédentaire des producteurs sur le marché intérieur; favoriser la croissance de l'exportation par l'intermédiaire d'un programme optionnel d'exportation fonctionnel. Sur ce dernier plan, les producteurs ont accepté de tripler les quantités offertes aux transformateurs dans le cadre du POE.

AUGMENTATION DU QUOTA DES PRODUCTEURS

Les producteurs québécois ont bénéficié d'une augmentation du niveau de leur quota de 1,5% le 1^{er} août 1998. Cet ajustement résulte principalement de l'accroissement de la demande de produits laitiers sur le marché canadien. La hausse aurait été plus importante n'eût été la diminution d'un peu moins de 1% du marché du lait de consommation des provinces de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait.

RÉSULTATS DU POE QUÉBÉCOIS

Vingt-sept millions de litres de lait étaient offerts en 1997-1998 par les producteurs québécois dans le cadre du POE. Des offres des transformateurs totalisant quelque 18,7 millions de litres de lait ont finalement été acceptées. Le prix moyen obtenu s'est élevé à environ 28\$ par hectolitre de lait de composition standard. Les producteurs ayant livré du lait payé au prix mondial en cours

d'année laitière étaient admissibles à la bonification du prix en vertu du POE. Les 7 815 fermes laitières québécoises s'étant qualifiées ont reçu en moyenne quelque 200\$ de prime. Pour l'année laitière 1998-1999, comme convenu au Comité de concertation du secteur laitier, un volume minimal de 81 millions de litres de lait est offert aux transformateurs, soit l'équivalent de 3% de la production québécoise sous quota.

AUGMENTATION DU PRIX DU LAIT ET DE LA MARGE DES TRANSFORMATEURS

Le 1^{er} février 1998, le prix cible du lait de transformation a augmenté de 1,25\$ pour un hectolitre de lait standard. Il s'agissait de la première augmentation du prix du lait de transformation depuis le 1^{er} août 1996. Pour leur part, les transformateurs ont obtenu une hausse de leur marge de l'ordre de 0,19\$ l'hectolitre. En raison du nouveau contexte créé par les ententes de mise en commun des revenus au niveau canadien, tenant compte de la hausse du prix cible, les producteurs et les transformateurs québécois ont convenu de renégocier la grille de prix pour toutes les classes de lait incluant le lait de consommation. De plus, le prix a été ajusté en moyenne de 0,85\$ l'hectolitre dans les classes de lait de transformation pour compenser la coupe du gouvernement fédéral dans le subside à la consommation. Le fédéral réduira ce subside à zéro d'ici 2002. Au cours de l'année laitière 1997-1998, le prix moyen pondéré à la ferme, pour toutes les ventes de lait intraquota, s'est élevé à 54,02\$/hl avant déduction des frais de transport et de mise en marché.

CRISE DU VERGLAS

L'année 1998 restera dans la mémoire des producteurs laitiers et de l'industrie comme l'année de la crise du verglas. Au début janvier, une tempête de verglas sans précédent provoquait des pannes d'électricité en cascade qui plongeaient plusieurs millions de Québécois et d'Ontariens dans le noir et le froid. Plus de 2 500 fermes laitières et quelque 15 usines laitières recevant normalement plus de la moitié du lait produit au Québec ont été touchées par les pannes. Quelque 3,3 millions de litres de lait ont dû être jetés par des producteurs faute d'avoir été ramassés et plus de 3 millions de litres ont été acheminés vers des usines à l'extérieur du Québec. L'extraordinaire solidarité et la coopération exceptionnelle des producteurs et de leurs partenaires de la filière laitière au Québec et dans les autres provinces ont permis de limiter les dégâts. Finalement, les pertes ont pu être compensées par les gouvernements.



HIGHLIGHTS OF 1998

five-year agreements

Discussions at the Dairy Industry Working Committee, chaired by Premier Lucien Bouchard, resulted in a consensus among the partners on the principles for renewing the Milk Marketing Agreements. A highlight of the consensus was the time period established for the next Agreements. They will be in force for five years, which will provide stability so that the partners can focus on developing the industry. The mandate of the Committee, set up following the Quebec Agriculture and Agri-Food Conference, was to define and implement a strategy to develop domestic and international markets profitable for all participants. In addition, it was requested to review the plant supply rules and redefine an Optional Export Program (OEP) to help achieve these objectives. The agreed principles that are to guide the redrafting of the Marketing Agreements are: develop milk marketing rules that will allow plants to plan ahead and be assured of regular milk supplies based on their needs; avoid selling producers' surplus milk on the domestic market; facilitate export growth through an efficient Optional Export Program. On this latter point, producers agreed to triple quantities offered to processors under the OEP.

producer quota increase

The quota of Quebec producers was increased by 1.5% on August 1, 1998. This adjustment stems from an increase in demand for dairy products on the Canadian market. The increase would have been higher had the fluid milk market of the provinces in the All-Milk Pooling Agreement not declined by a little under 1%.

results of quebec OEP

In the 1997-1998 dairy year, Quebec dairy farmers produced 27 million litres of milk for the Optional Export Program. Processor offers involving some 18.7 million litres were accepted. The average price obtained was about \$28 per hectolitre of milk of standard composition. Producers who were paid the world market price for milk during the dairy year were eligible for an extra amount from contracts under the OEP. The 7,815 Quebec dairy farms that qualified received an average premium of \$200. For the 1998-1999 dairy year, as agreed at the Dairy Industry Working Committee, a minimum amount of 81 million litres is being offered to processors, or the equivalent of 3% of Quebec's within-quota production.

increase in milk price and processor margin

On February 1, 1998, the target price for industrial milk was increased by \$1.25 per hectolitre of standard milk. This was the first price increase for industrial milk since August 1, 1996. The processor margin was increased by \$0.19 per hectolitre. Given the new price environment created by the revenue pooling agreements at the national level and the increase in the target price, Quebec producers and processors agreed to renegotiate the price structure for all milk classes, including fluid milk. In addition, prices in the industrial milk classes were adjusted by an average of \$0.85 per hectolitre to offset the federal government's reduction in the consumer subsidy. This subsidy will be completely phased out by the year 2002. In the 1997-1998 dairy year, the weighted average farmgate price for all within-quota milk was \$54.02/hl before deducting transportation and marketing expenses.

ice storm crisis

The 1998 dairy year will be remembered by dairy farmers and the entire industry as the year of the ice storm. An unprecedented ice storm in early January caused a series of blackouts that left several million Quebecers and Ontarians in the cold and dark. More than 2,500 dairy farms and 15 dairy plants, which normally receive more than half of the milk produced in Quebec, were affected by the power failures. Some 3.3 million litres of milk that was not picked up had to be thrown out and more than 3 million litres was sent to plants outside Quebec. An extraordinary sense of solidarity and cooperation by producers and dairy industry partners both in Quebec and in the other provinces made it possible to limit losses. At last, losses have been compensated by governments.



Régions

REGIONS

- | | | | |
|---|---|--|--|
| <p>1 ESTRIE
 *Mariane Paré
 4300, boul. Bourque
 Rock Forest (Québec)
 J1N 2A6
 Téléphone: (819) 346-8905
 Télécopieur: (819) 346-2533
 Courriel: estrfplq@globetrotter.net</p> | <p>5 MAURICIE
 *Daniel Allard
 230, rue Vachon
 Cap-de-la-Madeleine (Québec)
 G8T 8Y2
 Téléphone: (819) 378-4033
 Télécopieur: (819) 371-2712
 Courriel: maurplq@globetrotter.net</p> | <p>9 QUÉBEC
 *Hubert Boivin
 5185, rue Rideau, C.P. 4000
 Ancienne-Lorette (Québec)
 G2E 5S2
 Téléphone: (418) 872-0770
 Télécopieur: (418) 872-3386
 Courriel: hubert.boivin@quebec.upa.qc.ca</p> | <p>13 SAINT-HYACINTHE
 *Roch Guay
 850, boul. Casavant Ouest
 Saint-Hyacinthe (Québec)
 J2S 7S3
 Téléphone: (450) 774-9154
 (450) 467-1124
 Télécopieur: (450) 778-3797
 Courriel: sthyfplq@gsig-net.qc.ca</p> |
| <p>2 CÔTE-DU-SUD
 *Adrien Lavoie
 1120, 6^e Avenue, C.P. 100
 La Pocatière (Québec)
 G0R 1Z0
 Téléphone: (418) 856-3044
 Télécopieur: (418) 856-5199
 Courriel: cdusfplq@globetrotter.net</p> | <p>6 LAURENTIDES
 *Serge Deshaies
 55, rue Grignon
 Saint-Eustache (Québec)
 J7P 4X1
 Téléphone: (450) 472-0440
 Télécopieur: (450) 472-8386
 Courriel: laurfplq@globetrotter.net</p> | <p>10 BEAUCÉ
 *Mario Rodrigue
 2550, 127^e Rue
 Saint-Georges-Est (Québec)
 G5Y 5L1
 Téléphone: (418) 228-5588
 Télécopieur: (418) 228-3943
 Courriel: bcefplq@globetrotter.net</p> | <p>14 SAINT-JEAN-VALLEYFIELD
 *Denis Bussièrès
 6, rue Dumoulin, C.P. 1140
 Saint-Rémi (Québec)
 J0L 2L0
 Téléphone: (450) 454-5115
 Télécopieur: (450) 454-6918
 Courriel: stjvfplq@globetrotter.net</p> |
| <p>3 GASPÉSIE
 *Charles-Edmond Landry
 172, boul. Perron Est, C.P. 9
 Caps-Noirs (Québec)
 G0C 1C0
 Téléphone: (418) 392-4466
 Télécopieur: (418) 392-4862
 Courriel: gaspfplq@globetrotter.net</p> | <p>7 CENTRE-DU-QUÉBEC
 *Normand Trodéchaud
 1940, rue des Pins
 Nicolet (Québec)
 J3T 1Z9
 Téléphone: (819) 293-5838
 Télécopieur: (819) 293-6698
 Courriel: splcq@centre-du-quebec.upa.qc.ca</p> | <p>11 BAS-SAINT-LAURENT
 *Éric Pagé
 284, rue Potvin
 Rimouski (Québec)
 G5L 7P5
 Téléphone: (418) 723-2424
 Télécopieur: (418) 723-6045
 Courriel: bstfplq@globetrotter.net</p> | <p>*Secrétaire
 *Secretary</p> |
| <p>4 LANAUDIÈRE
 *Nathalie Michaud
 110, rue Beaudry Nord
 Joliette (Québec)
 J6E 6A5
 Téléphone: 1-800-363-1726
 Télécopieur: (450) 759-7610
 Courriel: lanafplq@pandore.qc.ca</p> | <p>8 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
 *Luc Charest
 970, av. Larivière, C.P. 610
 Rouyn-Noranda (Québec)
 J9X 4K5
 Téléphone: (819) 762-0833
 Télécopieur: (819) 762-0575
 Courriel: abitfplq@cablevision.qc.ca</p> | <p>12 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
 *Claire Simard
 422, rue Racine Est
 Chicoutimi (Québec)
 G7H 1T3
 Téléphone: (418) 549-7353
 Télécopieur: (418) 543-4873
 Courriel: sagfplq@globetrotter.net</p> | |



message du président

Le verglas historique du début de 1998 n'a pas épargné les productrices et les producteurs de lait. Il aura mis en lumière, une fois de plus, la force de la solidarité des producteurs et de leurs organisations dans l'adversité. Qu'ils aient été faits par d'autres producteurs d'ici et d'ailleurs au Canada, des transporteurs ou des transformateurs, ces gestes de solidarité nous ont permis de passer à travers ce désastre sans trop de conséquences néfastes et cela, même si au plus fort de la crise, la moitié des installations de transformation québécoises étaient inopérantes. Je tiens donc à remercier tous ceux et celles qui, par leur dévouement et leur sens aigu de l'entraide, ont rendu ces moments moins douloureux.

La Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, en mars, aura permis au secteur laitier de se rapprocher de l'appareil gouvernemental qui en comprend maintenant mieux le fonctionnement, les enjeux et les défis. Créé à la suite de la Conférence, le Comité de concertation du secteur laitier, présidé par le premier ministre, aura débouché sur une entente de cinq ans pour ce qui est des règles d'approvisionnement des usines en lait. Voilà qui donnera un horizon de stabilité à l'industrie laitière québécoise sur ce plan.

Lorsque le gouvernement du Québec a manifesté son intention de procéder à la vente du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) inc., il est apparu clair aux producteurs qu'ils devaient continuer de présider à la destinée de cet important outil de développement de la production. En effet, les producteurs ont toujours été très nombreux au conseil d'administration de cette société d'État, et il fallait préserver leur rôle prépondérant dans les orientations de l'entreprise tout en continuant de s'assurer que les profits seraient réinvestis dans la génétique. Forte du mandat donné par son assemblée générale, la Fédération a amorcé les discussions en vue de l'acquisition du C.I.A.Q. par l'intermédiaire d'une société en commandite formée en partenariat avec le Conseil provincial des CAB inc. et le Conseil québécois des races laitières inc. En fin d'année, les discussions allaient bon train.

Certains dossiers d'envergure sont toujours sans dénouement et continuent d'exiger un suivi soutenu de la part de la Fédération. Je songe ici, entre autres, au dossier de la lutte pour préserver au beurre sa couleur distincte, à celui des importations des mélanges d'huile de beurre et de sucre et à celui du groupe spécial de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le système canadien de classes spéciales. On se souviendra, sur ce dernier sujet, que les États-Unis et la Nouvelle-Zélande contestent les classes spéciales, arguant qu'elles sont utilisées pour subventionner les

exportations et que les Américains contestent aussi l'accès minimum qui leur est consenti pour le lait de consommation. La Fédération a suivi le dossier de très près, déléguant même un représentant à Genève pour les audiences qui s'y sont tenues à l'automne. Quoi qu'il en soit, nous serons fixés sur cette question au plus tard à l'été 1999. Si des modifications doivent ensuite être apportées à nos processus, nous disposerons de 15 à 18 mois pour les mettre en œuvre. Mais, je tiens à le répéter, ce ne sont pas nos façons de procéder sur le marché intérieur qui sont visées par ce groupe spécial et, si des ajustements sont nécessaires, nous aurons le temps requis pour les faire avec le moins de perturbation possible.

L'année qui vient sera marquée par le lancement de la prochaine ronde de négociations dans le secteur agricole à l'OMC. Dans le but de bien se préparer à ces négociations, la Fédération a tenu, en novembre dernier, une assemblée de réflexion sur l'avenir du plan conjoint dans le contexte de mondialisation des marchés. La position des producteurs a été sans équivoque: le maintien de leur droit à la mise en marché collective est essentiel à la préservation d'un rapport de force équilibré face à des entreprises de transformation et de distribution qui sont de plus en plus grosses. Il faut, à plus long terme, obtenir des règles de discipline et le droit à la mise en marché collective au niveau mondial pour préserver ce sain rapport de force dans un marché qui se mondialise. Mais il faut prendre les bouchées à notre mesure, une à la fois. Si les producteurs avaient voulu adopter un seul plan conjoint provincial avec péréquation du paiement et un seul prix à tous dès 1940, lorsqu'ils ont commencé à revendiquer le droit à la mise en marché collective au Québec, ils auraient échoué. Par analogie, au niveau mondial, il faudra poser un jalon à la fois en gardant constamment notre objectif en tête. Et en parallèle nous veillerons, en étroite collaboration avec les Producteurs laitiers du Canada (PLC) et l'UPA, à ce que le gouvernement fédéral conduise des négociations nous permettant de maintenir ce que nous avons de plus précieux: la gestion de l'offre.

Je ne pourrais terminer ce tour d'année 1998 sans souligner le départ de Claude Rivard qui a été président de la Fédération pendant près de 10 ans. Au nom des productrices et des producteurs, je tiens à le remercier pour la ténacité dont il a toujours fait preuve dans la défense de leurs intérêts et pour l'excellence du travail accompli. Il connaissait bien le sens de «prendre une bouchée à la fois» sans jamais perdre de vue les objectifs à long terme des producteurs. Simplement, mais profondément, merci!

MESSAGE FROM THE CHAIRMAN

The historic ice storm at the beginning of 1998 did not spare dairy farmers. It once again revealed how strong the solidarity of farmers and their organizations can be in the face of adversity. Whether they came from other farmers in Quebec and other provinces, from transporters or from processors, these gestures of solidarity helped us get through this disaster without too many harmful consequences, even though half the processing plants in Quebec were out of operation at the height of the crisis. I particularly wish to thank all those whose dedication and keen sense of mutual aid made these times less painful.

The Quebec Agriculture and Agri-Food Conference, held in March, has allowed the dairy sector to develop closer relations with the government, which now has a better understanding of the industry's operation, stakes and challenges. Created after the Conference, the Dairy Industry Working Committee, chaired by the Premier, has already produced a five-year agreement on the rules for supplying milk to processing plants. This will give the Quebec dairy industry a stable horizon in this area.

When the Quebec government stated its intention of selling the Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) inc., it seemed clear to farmers that they had to continue presiding over the destiny of this crucial production development tool. There have always been a large number of farmers on the board of directors of this Crown corporation. It was essential to preserve their predominant role in its business orientations and continue to ensure that the profits would be reinvested in genetics. On the strength of the mandate received from its General Meeting, the Federation initiated discussions for acquisition of the C.I.A.Q. through a limited partnership formed with the Conseil provincial des CAB inc. and the Conseil québécois des races laitières inc. These discussions were making good progress at the end of the year.

Certain major files are still unresolved and continue to require the Federation's sustained attention. In particular, I am thinking of the battle to preserve the distinctive colour of butter, the issue of imports of butter oil and sugar blends and the issue of the World Trade Organization panel on Canada's special class system. On this last point, the United States and New Zealand are contesting the special classes, arguing that they are used to subsidize exports. The Americans are also contesting the minimum access they are allowed for fluid milk. The Federation has followed the issue very closely, even delegating a representative to Geneva for hearings held last fall. We will know the outcome of the hearings by the summer of 1999, at the latest. If changes are then required, we will have 15 to 18 months to implement them. But I must repeat that this panel is not targeting our methods on the domestic market and that, if there are adjustments to be made, we will have the time to make them with the least possible disruption.

The year ahead will feature the beginning of the next round of World Trade Organization (WTO) negotiations on agriculture. To be well prepared for these negotiations, the Federation held a meeting last November to discuss the future of the Joint Plan in the context of globalization. The farmers were unequivocal that maintaining their right to collective marketing is essential to preserve their bargaining power in dealing with ever-bigger processing and distribution companies. In the longer term, rules of market discipline and the right to collective marketing must be obtained at the worldwide level to preserve this healthy bargaining power in a global marketplace. But we must take one step at a time. If farmers had attempted to adopt a single provincial Joint Plan with revenue pooling and one price for everyone in 1940, when they first began demanding the right to collective marketing in Quebec, they would have failed. By analogy, at the global level, we must achieve one milestone at a time, while keeping our objective constantly in mind. At the same time, in close collaboration with Dairy Farmers of Canada (DFC) and the Union des producteurs agricoles (UPA), we will see to it that the federal government conducts negotiations that will allow us to maintain our most valuable asset: supply management.

I could not end this review of 1998 without noting the departure of Claude Rivard, who served as Chairman of the Federation for nearly 10 years. On behalf of dairy farmers, I wish to thank him for his excellent work and the tenacity he has always shown in defending farmers' interests. He had a very good understanding of the strategy of one step at a time, while always keeping the farmers' long-term objectives in mind. We owe him our deepest thanks!



conseil d'administration et structure organisationnelle

BOARD OF DIRECTORS AND ORGANIZATION CHART



DE GAUCHE À DROITE - from left to right:

GILLES BRAULT Membre de l'exécutif - *Executive Member*, Saint-Jean-Valleyfield

LISE BEAUCHAMP 2^e vice-présidente - *2nd Vice-Chairman*, Laurentides

JEAN NOBERT Président - *Chairman*, Mauricie

GÉRALD ROUTHIER Membre de l'exécutif - *Executive Member*, Estrie

JEAN GRÉGOIRE 1^{er} vice-président - *1st Vice-Chairman*, Saint-Hyacinthe



DE GAUCHE À DROITE - from left to right:

YVAN MORIN Membre - *Member*, Saguenay-Lac-Saint-Jean

GILBERT PERREAULT Membre - *Member*, Lanaudière

JEAN-LUC LECLAIR Membre - *Member*, Centre-du-Québec

GABRIEL RANCOURT Membre - *Member*, Abitibi-Témiscamingue

GILBERT RIOUX Membre - *Member*, Bas-Saint-Laurent



DE GAUCHE À DROITE - from left to right:

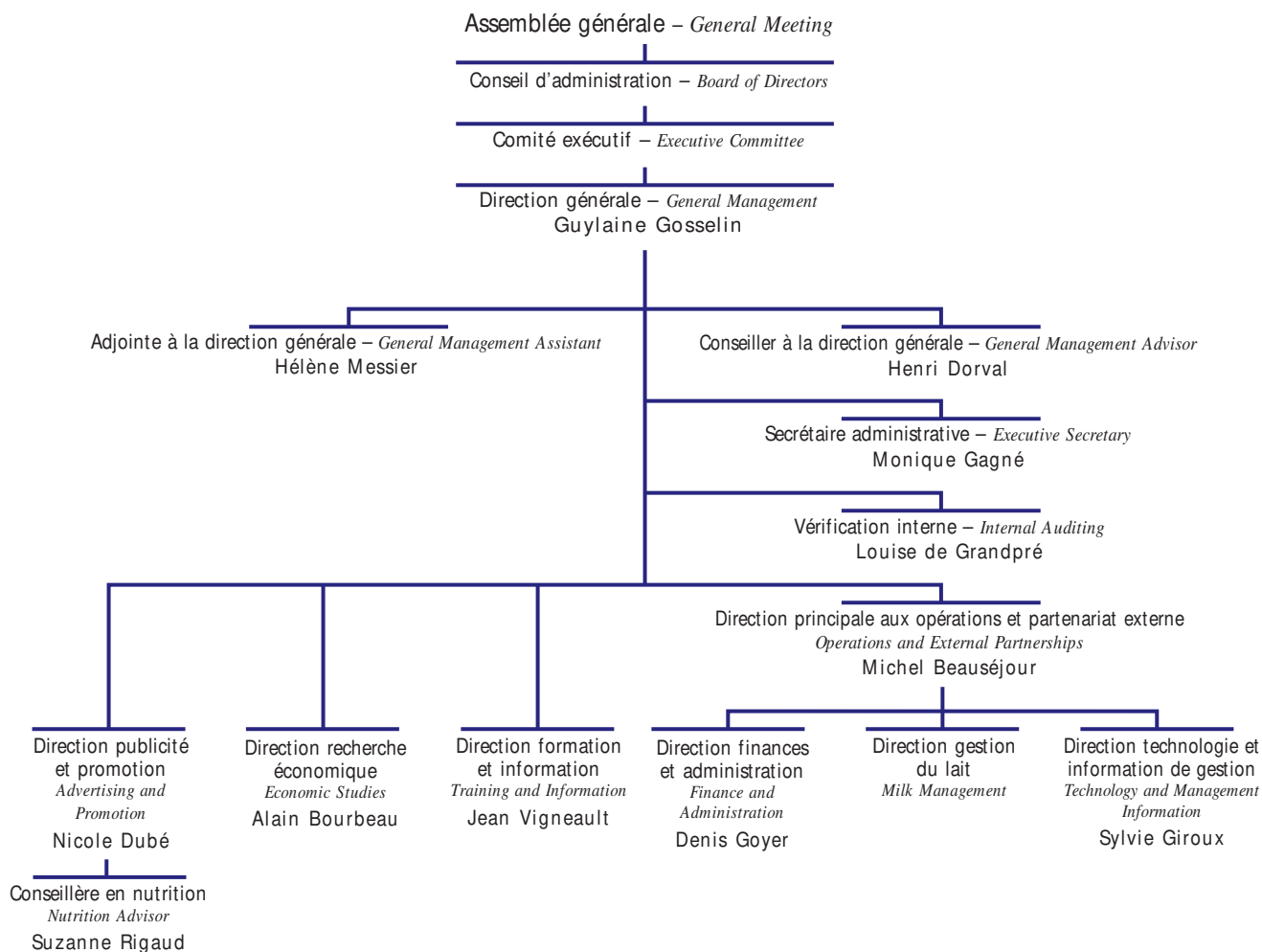
NORMAND BARRIAULT Membre - *Member*, Gaspésie

MARCEL GROLEAU Membre - *Member*, Québec

RENAUD LACHANCE Membre - *Member*, Beauce

MARC RICHARD Membre - *Member*, Côte-du-Sud

PIERRE LAMPRON Membre adjoint - *Observer Member*, Mauricie



DE GAUCHE À DROITE – from left to right:

LOUISE DE GRANDPRÉ • GUYLAINE GOSSELIN • HÉLÈNE MESSIER • DENIS GOYER • MICHEL BEAUSÉJOUR • SYLVIE GIROUX



DE GAUCHE À DROITE – from left to right:

MONIQUE GAGNÉ • NICOLE DUBÉ • SUZANNE RIGAUD • JEAN VIGNEAULT • ALAIN BOURBEAU

N'apparaît pas sur les photos, Henri Dorval.

Henri Dorval is not shown in the pictures.



politique laitière nationale

L'année laitière 1997-1998 a été marquée par une hausse de la demande des produits de lait de transformation variant de 2 % à 9 %. De plus, l'écramage du marché du lait de consommation a diminué dans toutes les provinces à l'exception du Québec et de l'Alberta. Cette diminution, de l'ordre de 1,5 million de kilogrammes de matière grasse pour l'ensemble du Canada, jumelée à la hausse de la demande, a conduit à une augmentation du quota de mise en marché national (QMM) de 4,27 % pour l'année laitière 1998-1999.

Au sein de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P6), toutes les provinces à l'exception du Manitoba partagent les variations des marchés du lait de consommation et de transformation. On nomme ce sous-groupe P5. Le marché du lait de transformation de P5, une fois la responsabilisation de l'écramage appliquée, s'est accru de 3,6 %. En ce qui regarde celui du lait de consommation, la demande a accusé une baisse de 0,82 % sur une base de kilogrammes de matière grasse. Cette diminution et l'augmentation du QMM, compte tenu du ratio de 38 % en lait de consommation et de 62 % en lait de transformation du marché total, ont fait varier de 1,94 % à la hausse le quota total de P5. Au Québec, afin de corriger une surémission accumulée de quota au cours des années passées, l'augmentation totale a été finalement de 1,5 %. Par ailleurs, en ajoutant le quota total acheté à l'extérieur de notre province par l'intermédiaire du système d'échange interprovincial, notre part du marché de P5 s'est accrue de 3,86 %.

Le 1^{er} février 1998, la Commission canadienne du lait (CCL) a décrété une augmentation nette de 1,25 \$ l'hectolitre pour les producteurs. À la suite d'une négociation avec les transformateurs québécois, les prix ont augmenté dans les classes 2 à 4 en moyenne de 2,05 \$ l'hectolitre. En effet, en plus de l'augmentation aux producteurs, les prix du marché ont été majorés de 0,85 \$ l'hectolitre afin de récupérer la coupe effectuée par le gouvernement fédéral dans le subside à la consommation. On a aussi tenu compte d'une diminution des frais de manutention du beurre de 0,05 \$/hl. Auparavant décrété par une ordonnance de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, le prix de la classe 1a est négocié depuis mars 1998 par les signataires des Conventions de mise en marché du lait. Les producteurs ont négocié pour cette classe une augmentation de 1,25 \$ l'hectolitre, en même temps que le rajustement des autres classes en février 1998.

La facturation des solides non gras pour la fabrication de la crème glacée en Ontario faisait l'objet d'un litige entre les provinces de P5 depuis environ deux ans. En effet, le lait condensé utilisé dans la fabrication de la crème glacée en Ontario était facturé en classe 4a alors qu'il aurait dû l'être en classe 2 selon les principes de l'utilisation finale des composants dans le produit. Cette question a été finalement résolue par un groupe d'arbitrage qui a rendu une décision en septembre 1998. Dorénavant, tous les composants laitiers vendus aux industriels à l'intérieur de P5 devront être facturés sur la base de l'utilisation finale du produit mis en marché, et ce, pour toutes les classes de lait.

Le Manitoba a suspendu sa participation à la mise en commun des revenus dans le cadre de l'entente P6 en avril 1998. Dans le cadre d'un processus de révision de l'industrie laitière manitobaine, le gouvernement de cette province a remis en question les ententes de péréquation nationale P4, P6 et P9. Toutefois, les producteurs laitiers manitobains croyaient pouvoir convaincre leur gouvernement du bien-fondé de leur participation à l'entente P6. Ils s'attendent donc à recommencer à mettre en commun le revenu des ventes de lait de leur province dans le courant de 1999. Entre-temps, la contribution nette du Manitoba à la péréquation de P6 est déposée dans un compte en fidéicommis.

Le 13 février 1998, les États-Unis ont demandé la formation d'un groupe spécial au Comité de règlement des différends de l'OMC afin d'établir la conformité du régime canadien des classes spéciales. Les États-Unis associent ce programme, mis sur pied en 1995, à une forme de subvention à l'exportation. La Nouvelle-Zélande s'est jointe à la contestation américaine en mars et le groupe spécial a finalement été formé en août 1998. Les audiences concernant cette question ont eu lieu en octobre à Genève. On attend une décision préliminaire du groupe d'arbitrage en février 1999 et une décision en avril.

NATIONAL DAIRY POLICY

The 1997-1998 dairy year was marked by an increase in demand for industrial milk products varying between 2% and 9%. In addition, fluid milk butterfat skim-off decreased in all provinces except Quebec and Alberta. This decrease (1.5 million kilograms for Canada as a whole), combined with the increase in demand, resulted in a national market sharing quota (MSQ) increase of 4.27% for the 1998-1999 dairy year.

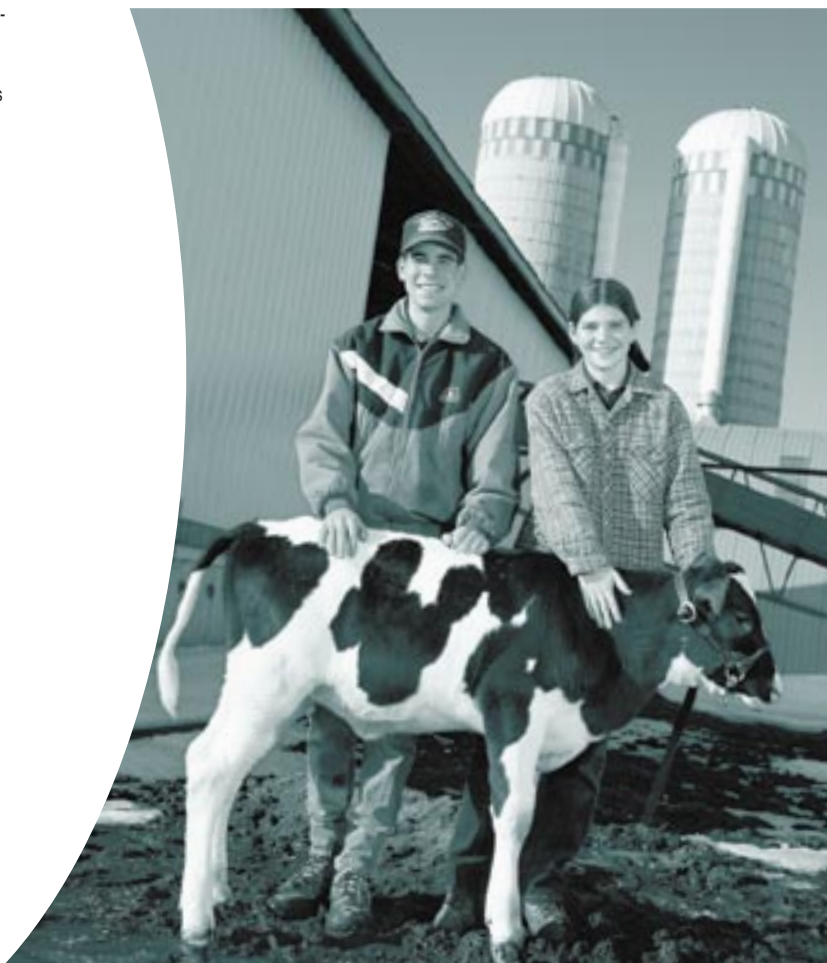
Under the All-Milk Pooling Agreement (P6), all provinces, except Manitoba, share variations in the fluid and industrial milk markets. These provinces form a sub-group called P5. After taking responsibility for skim-off into account, industrial milk demand in the P5 provinces was up by 3.6%. As for the fluid market, demand declined by 0.82% on a kilogram of butterfat basis. Since fluid milk demand accounts for 38% of the total market and industrial milk 62%, the P5 total quota was increased by 1.94%. In Quebec, to correct an accumulated over-issue of quota in previous years, the total increase was 1.5%. However, if we add the total quota bought outside the province through the interprovincial quota exchange, Quebec's share of the P5 market rose by 3.86%.

On February 1, 1998, the Canadian Dairy Commission announced a net increase of \$1.25 per hectolitre at the farm level. Following negotiations with Quebec processors, prices in Classes 2 to 4 increased by an average of \$2.05 per hectolitre. In addition to the increase at the farm level, market prices were increased by \$0.85 per hectolitre to offset the federal government's reduction in the consumer subsidy. A reduction in butter carrying costs of \$0.05 per hectolitre was also taken into account. As for Class 1a milk, up until March 1998, the price for this class was set by a ruling of the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ); it is now negotiated between the parties to the Milk Marketing Agreements. Producers negotiated an increase of \$1.25 per hectolitre for this class in conjunction with the adjustment to the other classes in February 1998.

The billing of solids non-fat used in making ice cream in Ontario had been the subject of a disagreement between the P5 provinces for about two years. Ontario was billing condensed milk used in producing ice cream under Class 4a. However, according to the principle of end-use by product, it should have been billed under Class 2. This issue was finally resolved by an arbitration panel ruling in September 1998. In the future, all milk components sold to processors within the P5 must be billed according to their end-use by product; this holds for all milk classes.

Manitoba withdrew from the pooling of revenues under the P6 Agreement in April 1998. The Manitoba government is reviewing that province's dairy industry and is questioning the P4, P6 and P9 Pooling Agreements. However, Manitoba dairy producers are confident they can convince their government of the merits of participating in the P6 Pooling Agreement. They therefore expect to resume pooling revenues from the sale of milk in their province sometime in 1999. Until then, Manitoba's net contribution to the P6 pool is being held in trust.

On February 13, 1998, the United States asked for a panel to be convened under the World Trade Organization (WTO) Dispute Settlement Body to look into Canada's special class pricing system. The United States claims that this program, introduced in 1995, is a form of export subsidy. New Zealand joined the U.S. challenge in March and the panel was finally set up in August 1998. The first hearing took place in Geneva in October. An interim report is expected in February 1999, with a ruling in April.





Recherche économique

Le rôle de la Direction recherche économique est principalement de conseiller les dirigeants de la Fédération sur toutes les politiques et tous les dossiers reliés à l'industrie laitière. Pour accomplir ce mandat, il lui est donc nécessaire de réaliser des études, des analyses et des textes de vulgarisation qui guideront les différentes instances décisionnelles et opérationnelles de notre organisation.

La Direction collabore étroitement avec la Direction principale aux opérations et au partenariat externe au suivi et à l'avancement des dossiers nationaux. Bien que les ententes de mise en commun (P6 et P9) aient relativement atteint leur vitesse de croisière, elles ont continué d'exiger une attention régulière tout au cours de la dernière année. Des travaux particuliers ont notamment été requis pour l'évaluation des dépenses en publicité-promotion, pour l'élaboration d'un mémoire dans le cadre du différend portant sur le mode de facturation des solides non gras de la classe 2 en Ontario, pour le partage des variations de marché et des mouvements de lait qui y sont associés et pour l'élaboration d'une enquête touchant l'utilisation du Système centralisé de vente des quotas (SCVQ) interprovincial.

La Direction est également impliquée dans le suivi et l'évaluation des différents sujets discutés au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL). Toujours sur la scène nationale, nous avons été mis à contribution pour l'avancement du dossier des mélanges d'huile de beurre et de sucre qui devrait connaître son dénouement en 1999. Mentionnons finalement que des discussions ont été amorcées à la fin de 1998 afin d'établir un coût de production basé sur un échantillonnage national plutôt que de pondérer les différents résultats provinciaux. Cette approche aurait le mérite de permettre une application beaucoup plus homogène des lignes directrices de la Commission canadienne du lait (CCL) dans la réalisation de cette enquête.

Au niveau provincial, la négociation des prix du lait dans le cadre des Conventions de mise en marché du lait s'est conclue par la préparation d'un mémoire et d'une audience en mars 1998. À cette occasion, les producteurs et les industriels ont convenu notamment que dorénavant le prix au producteur pour la classe 1a serait établi par négociation.

Le début de 1998 a également été marqué par la préparation et la tenue de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois. Dans le cadre de cet événement, la Direction a rédigé un mémoire tiré à plusieurs centaines d'exemplaires. Ce document

décrivait les faits saillants de notre industrie et les conditions de son développement. C'est également au début de l'année que le ministre Guy Julien annonçait enfin, après trois années de pressions, un programme d'aide pour les entreprises les plus touchées par la diarrhée virale bovine (BVD) au milieu des années 1990. Malgré un budget de 2 millions de dollars, les producteurs concernés n'ont été indemnisés que pour une faible part de leurs dommages. Cet effort budgétaire s'est en effet avéré insuffisant pour couvrir les 4 millions de dollars de pertes correspondant aux demandes d'indemnisation reçues dans le cadre de ce programme. Malgré de nouvelles représentations dans ce dossier, aucune somme additionnelle n'a été obtenue.

Les démarches d'acquisition du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) inc. se sont fortement intensifiées en novembre et en décembre. Ce n'est que le 21 décembre que la SGF SOQUIA inc. signait l'offre d'achat soumise par la Fédération au nom d'une société en commandite à être formée. Cette offre signée marquait le début d'une autre période intensive de procédures pour conduire à une séance de clôture de la vente devant se tenir au plus tard en février 1999 et rétroactive au 1^{er} janvier de cette même année.

L'implication de la Fédération en recherche et développement continue d'être suivie par la Direction, notamment par sa participation au sein du conseil d'administration de Novalait inc. ainsi qu'à différents comités de gestion des projets de la compagnie.

La gamme d'expertises pour laquelle la Direction est sollicitée s'élargit d'année en année. Par exemple, il s'avère de plus en plus pertinent de suivre davantage le dossier de l'environnement et du commerce international. Nous aurons donc, au cours de la prochaine année, à évaluer sérieusement nos besoins et à nous assurer que les ressources nécessaires au suivi de ces dossiers seront adéquates.

Finalement, soulignons qu'en matière de communication nous collaborons régulièrement à la revue *Le producteur de lait québécois*. Nous rencontrons occasionnellement des groupes de producteurs de notre organisation ou d'autres groupes de l'extérieur pour traiter de différents sujets concernant l'industrie laitière.

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA PRODUCTION ET DES PRODUCTEURS AU 31 DÉCEMBRE 1998

Production and producers by region as at December 31, 1998

Régions <i>Regions</i>	Production <i>Production</i>		Producteurs <i>Producers</i>	
	Litres <i>Litres</i>	Pourcentage <i>Percentage</i>	Nombre <i>Number</i>	Pourcentage <i>Percentage</i>
01 – Estrie	280 530 173	9,72	847	8,30
02 – Côte-du-Sud	146 304 233	5,07	586	5,74
03 – Gaspésie	5 865 625	0,20	33	0,32
04 – Lanaudière	110 003 317	3,81	454	4,45
05 – Mauricie	139 167 761	4,82	544	5,33
06 – Laurentides	130 064 538	4,51	480	4,70
07 – Centre-du-Québec	404 942 038	14,04	1 264	12,38
08 – Abitibi—Témiscamingue	60 762 782	2,11	245	2,40
09 – Québec	416 448 399	14,43	1 543	15,11
10 – Beauce	232 536 328	8,06	901	8,82
11 – Bas-Saint-Laurent	192 689 123	6,68	816	7,99
12 – Saguenay—Lac Saint-Jean	165 850 632	5,75	580	5,68
13 – Saint-Hyacinthe	368 763 475	12,78	1 143	11,20
14 – Saint-Jean—Valleyfield	231 270 187	8,02	774	7,58
Total	2 885 198 611	100,00	10 210	100,00

ECONOMIC STUDIES

The role of the Economic Studies Department is principally to advise Federation managers on all policies and issues concerning the dairy industry. To fulfil this mandate, the Department must do studies and analyses and prepare texts to guide our organization's various policy development and operations groups.

The Economic Studies Department cooperates closely with the Operations and External Partnerships Department to monitor and advance national issues. Although the Pooling Agreements (P6 and P9) are working quite well, they continued to require regular attention over the past year. In particular, special efforts were needed to evaluate advertising and promotion expenditures, prepare a brief on the disagreement regarding the billing method for solids non-fat under Class 2 in Ontario, establish each province's share of market variations and associated milk movements, and prepare a survey on the use of the interprovincial quota exchange.

The Department is also involved in monitoring and evaluating various subjects discussed at the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC). Still on the national scene, we were involved in advancing the butter oil and sugar blends issue, which should be resolved in 1999. Finally, we should mention that discussions were initiated at the end of 1998 to establish a cost of production based on a national sample instead of weighting the various provincial results. This approach would have the merit of allowing a much more homogeneous application of the Canadian Dairy Commission's (CDC) guidelines for conducting this survey.

At the provincial level, the negotiation of milk prices under the Milk Marketing Agreements concluded with the preparation of a brief and a hearing in March 1998. At that time, producer and processors agreed, among other things, that the producer price of Class 1a milk would be established by negotiation from now on.

The Quebec Agriculture and Agri-Food Conference, held at the beginning of 1998, was a highlight of the past year. For this event, the Department prepared a document describing the industry's major achievements and conditions for development. Several hundred copies of this document were distributed. Also at the beginning of the year, Minister Guy Julien finally announced, after three years

of being pressured, an assistance program for the operations most severely affected by bovine viral diarrhea (BVD) in the mid-1990s. Despite a \$2 million budget, the affected producers were compensated for only a small part of their losses. This budget effort was insufficient to cover the \$4 million in losses corresponding to the compensation claims received under this program. Despite new representations on this issue, no additional funds have been granted.

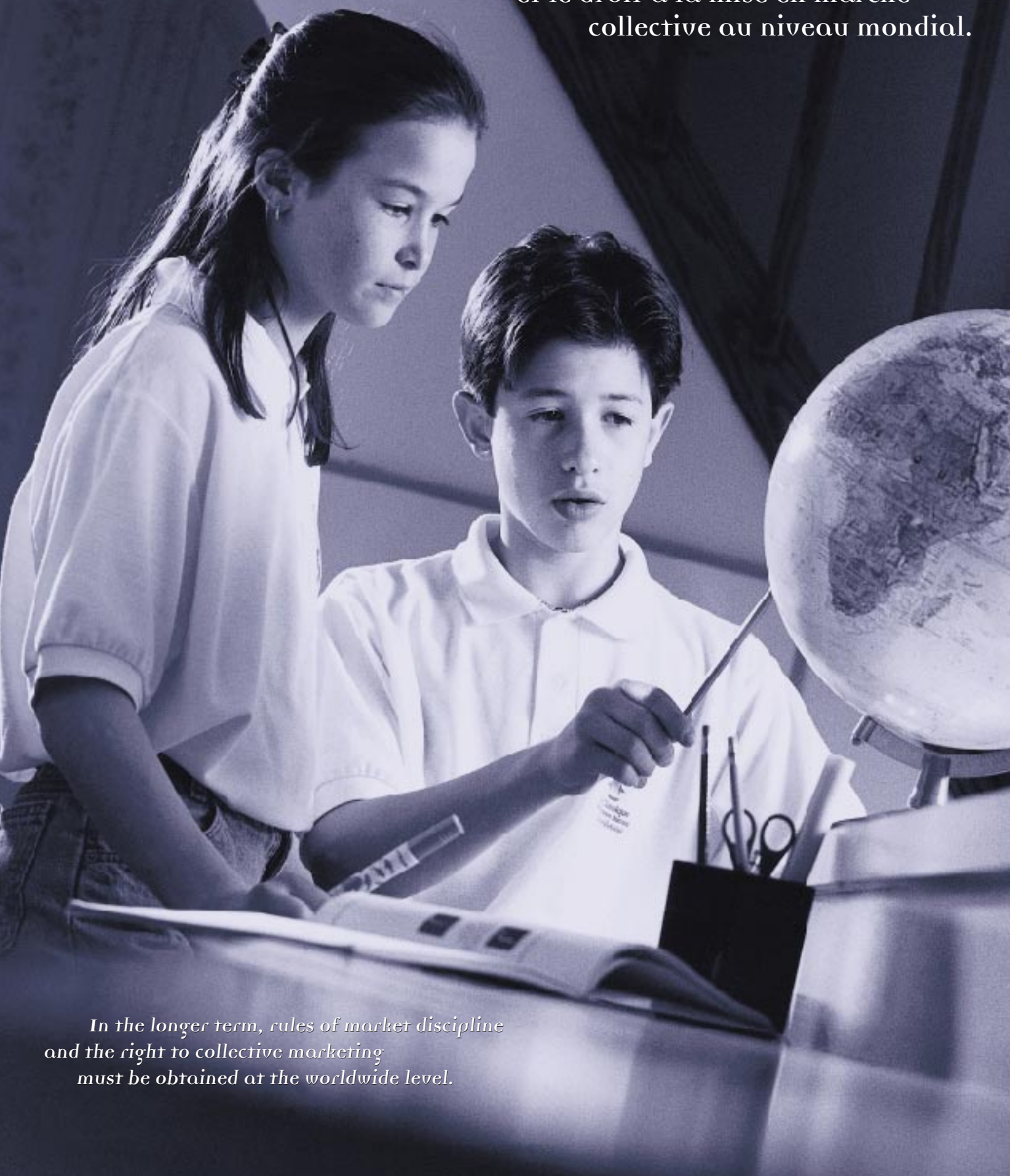
Initiatives to acquire the Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) inc. greatly intensified in November and December. It was only on December 21, 1998 that SGF SOQUIA signed the purchase offer submitted by the Federation on behalf of a limited partnership that is to be set up. This signed offer marked the beginning of another intensive period of activity leading to a sale-closing session no later than February 1999 and retroactive to January 1 of this year.

The Federation's involvement in research and development continues to be monitored by the Department, particularly through its participation on the board of directors of Novalait inc., and on the company's various project management committees.

The Department is being asked to broaden its expertise each year; for example, close monitoring of the environment and international trade issues is increasingly relevant. Over the next year, we will therefore have to evaluate our needs seriously and ensure that we have the resources necessary to follow up on these issues.

Lastly, in the area of communications, we regularly contribute to the review *Le producteur de lait québécois*. From time to time, we meet with producer groups within our organization or with outside groups to discuss various subjects concerning the dairy industry.

Il faut, à plus long terme,
obtenir des règles de discipline
et le droit à la mise en marché
collective au niveau mondial.



*In the longer term, rules of market discipline
and the right to collective marketing
must be obtained at the worldwide level.*



conventions de mise en marché du lait

Les Conventions de mise en marché du lait, telles que définies en 1997 par les décisions arbitrales de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), ont continué à s'appliquer en 1998. Cependant, avec la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, en mars 1998, une nouvelle négociation s'est amorcée. Le consensus de la Conférence a prévu la mise en place du Comité de concertation du secteur laitier, présidé par le premier ministre Lucien Bouchard. Ce comité avait pour mandat de définir et de mettre en œuvre une stratégie de développement des marchés intérieurs et internationaux rentable pour toutes les parties. Il devait aussi revoir les règles d'approvisionnement des usines et celles du Programme optionnel d'exportation afin de permettre l'atteinte de ces objectifs.

En plus de la formation du comité, le consensus de la conférence a confirmé le rôle décisionnel du Comité permanent d'harmonisation des règles de mise en marché canadiennes et québécoises par le décret 853-98 du gouvernement du Québec. Le comité statue sur les sujets impliquant à la fois les producteurs et les transformateurs dans les ententes sur la mise en commun des classes spéciales et sur la mise en commun de tout le lait. Ses décisions constituent le mandat de négociation des représentants du Québec au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait et au Comité de supervision de la mise en commun de tout le lait.

Les travaux du Comité de concertation du secteur laitier ont abouti à la signature d'une entente établissant les grands principes du renouvellement des Conventions de mise en marché du lait devant s'appliquer pour une durée de cinq ans, du 1^{er} août 1998 au 31 juillet 2003.

Parmi ces principes, notons les principaux :

- Assurer une croissance rentable pour tous les partenaires et qui maintient ou accroît l'emploi;
- Respecter les ententes fédérales-provinciales;
- Assurer que le volume de lait mis dans le système permette de dynamiser et stimuler la croissance et d'accroître les exportations.

Un comité de rédaction s'est vu confier le mandat de préparer un projet de Conventions de mise en marché du lait en accord avec les consensus du Comité de concertation du secteur laitier.

En cours de travaux, le comité de rédaction a proposé des aménagements immédiatement nécessaires au comité de négociation qui les a approuvés et fait homologuer. Le Programme optionnel d'exportation (POE) a été amélioré par l'augmentation du volume de lait offert par son entremise et par la simplification du processus de dépôt et d'acceptation des offres. Il y a aussi eu

entente sur des modifications de prix reflétant les cibles de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P6) et sur le principe du paiement selon l'utilisation finale des composants dans le produit. Le comité de négociation a de plus convenu d'établir un fonds conjoint de promotion producteurs et transformateurs totalisant 1,4 million de dollars et devant être utilisé pour augmenter la consommation des crèmes et des laits aromatisés.

Le comité de rédaction en était à la finalisation de son projet de conventions en décembre 1998 et s'apprêtait à le remettre au comité de négociation qui doit l'approuver et en demander l'homologation.

MILK MARKETING AGREEMENTS

The Milk Marketing Agreements, as defined in 1997 by the arbitration decisions of the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), continued to apply in 1998. However, with the Quebec Agriculture and Agri-Food Conference in March 1998, a new round of negotiations began. Based on the consensus of the Conference, a Dairy Industry Working Committee was set up, chaired by Premier Lucien Bouchard. This Committee's mandate was to define and implement a strategy to develop domestic and international markets profitable for all participants. In addition, it was requested to review the plant supply and Optional Export Program rules in order to achieve these objectives.

In addition to forming the Committee, the Conference consensus confirmed the decision-making role of the Standing Committee on Harmonization of Canadian and Quebec Marketing Rules under the Quebec government's Decree 853-98. The Committee rules on issues involving both producers and processors under the Special Class Pooling and All-Milk Pooling Agreements. Its decisions are the negotiating mandate for Quebec's representatives on the Canadian Milk Supply Management Committee and the All-Milk Pooling Supervisory Body.

The efforts of the Dairy Industry Working Committee led to the signing of an agreement establishing the major principles for renewal of the Milk Marketing Agreements, to apply for a five-year period from August 1, 1998 to July 31, 2003.

The main principles are:

- ensure profitable growth for all partners that maintains or increases employment;
- comply with federal-provincial agreements;
- ensure that the volume of milk put into the system invigorates the industry, stimulates growth and increases exports.

A Drafting Committee was mandated to draft Milk Marketing Agreements in accordance with the consensus positions of the Dairy Industry Working Committee.

During its deliberations, the Drafting Committee proposed immediately necessary changes to the Negotiating Committee, which approved them and had them ratified. The Optional Export Program (OEP) was improved by increasing the volume of milk offered under this program and by simplifying the procedure for presenting and accepting offers. There was also an agreement on price changes reflecting the targets of the Agreement on All-Milk Pooling (P6) and the principle of payment based on end-use of components in products. The Negotiating Committee also agreed to establish a producer and processor joint promotion fund totalling \$1.4 million, to be used to increase consumption of flavoured cream and milk.

The Drafting Committee was on the verge of finalizing its draft agreement in December 1998 and was preparing to submit it to the Negotiating Committee, which has to approve it and request its ratification.

convention de transport

Les signataires de la Convention de transport du lait, soit la Fédération, représentant les producteurs, et le Syndicat des producteurs de lait de Québec, Agropur, Groupe Lactel et l'Association des transporteurs de lait du Québec, représentant les transporteurs, ont convenu en 1998 de la renouveler, sans la modifier, pour un an. Mis à part quelques ajustements mineurs, tel le coût d'immatriculation modifié pour refléter les coûts réels, la formule de tarification a aussi été renouvelée intégralement. La raison principale de ce statu quo est que les changements majeurs à la dernière convention (ajustement du paiement des transporteurs selon le volume transporté) n'ont pas encore eu le temps de donner les effets escomptés.

À chaque année, nous devons convenir d'un facteur de majoration du quota dévolu par les producteurs pour calculer le volume indicatif qui est à la base du calcul des tarifs de chaque circuit.

Pour les contrats de transport venant à échéance après le 1^{er} novembre 1998, on a convenu d'un facteur de 6,5%. Ce dernier tient compte de l'ajustement du quota des producteurs et des prévisions de niveau de production. Il était de 5% en 1997-1998. C'est aussi le 1^{er} novembre que nous procédons à l'ajustement individuel des volumes réels ramassés par les transporteurs. Nous avons constaté que dans la très grande majorité des cas, le volume transporté a été supérieur à ce qui avait été estimé dans le contrat. Lorsque nous combinons l'effet de l'augmentation du facteur de majoration avec un ajustement positif à cause de l'augmentation du volume transporté, cela entraîne une baisse du tarif à l'hectolitre.

À la rencontre de renouvellement, les parties ont également convenu de limiter à 60 pieds (18,3 mètres) la longueur maximale (hors tout) de tout véhicule ou ensemble de véhicules routiers effectuant le ramassage du lait à la ferme.

Après plusieurs délais, c'est le 1^{er} août 1998 que débutait la mise en commun des frais de transport pour les producteurs de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario et du Québec. Précédemment, il y avait eu quelques rencontres techniques regroupant des représentants de chaque province où furent précisés les frais admissibles au pool de transport interprovincial. Le comité «Transport du lait P5» poursuit son travail et a pour mandat de réviser ainsi que d'analyser les économies techniques du transport du lait afin de recommander des mesures concrètes pour réduire les frais. Les effets de la mise en commun des frais de transport s'appliquent directement sur la paie des producteurs. Nous évaluons qu'ils représentent une hausse de 0,02 \$ à 0,03 \$ l'hectolitre sur une base annuelle.

STATISTIQUES SUR LES CONTRATS DE TRANSPORT DE LAIT *Statistics on the milk pickup contracts*

Type d'équipement <i>Equipment type</i>	1998				1997	
	Nombre <i>Number</i>	Circuit <i>Route</i>	Volume indicatif <i>Reference volume</i>	Kilométrage annuel <i>Annual kilometres</i>	Nombre <i>Number</i>	Circuit <i>Route</i>
Camions-citernes 10 roues <i>Tank-trucks, 10 wheels</i>	73	238	526 666 795	4 520 708	75	248
Camions-citernes 12 roues <i>Tank-trucks, 12 wheels</i>	18	51	130 182 013	1 262 170	19	52
Citernes 2 essieux <i>Tanks, 2 axles</i>	37	82	315 149 498	2 346 585	39	79
Citernes 3 essieux <i>Tanks, 3 axles</i>	176	360	1 806 677 149	17 234 935	176	360
Total	304	731	2 778 675 455	25 364 398	309	739

IMAGE DE LA TRANSFORMATION DU LAIT *Milk processing profile*

	1994-1995		1995-1996		1996-1997		1997-1998	
	Nombre <i>Number</i>	% du lait <i>% of milk</i>	Nombre <i>Number</i>	% du lait <i>% of milk</i>	Nombre <i>Number</i>	% du lait <i>% of milk</i>	Nombre <i>Number</i>	% du lait <i>% of milk</i>
Entreprises – <i>Enterprises*</i>	4	82	4	81	4	85	4	85
Entreprises – <i>Enterprises</i>	36	18	37	19	36	15	39	15
Usines – <i>Plants**</i>	13	68	13	68	12	68	12	69
Usines – <i>Plants</i>	63	32	68	32	68	32	70	31
Région centrale – <i>Central region</i>		75		75		76		75
Régions périphériques – <i>Outlying regions</i>		25		25		24		25

* Regroupement d'usines appartenant à un même propriétaire et achetant plus de 1 000 000 de litres

* Group of plants belonging to same owner and purchasing more than 1,000,000 litres

** Usines avec achat de plus de 400 000 litres ** Plants with purchases of more than 400,000 litres

TRANSPORTATION AGREEMENT

The signatories to the Transportation Agreement, namely the Federation, representing producers, and the Syndicat des producteurs de lait de Québec, Agropur, Groupe Lactel and the Association des transporteurs de lait du Québec, representing milk carriers, agreed in 1998 to renew the Agreement without modifications for one year. The rate formula was also renewed in full, except for a few minor adjustments, such as the allowance for vehicle registration, which was modified to reflect actual costs. The main reason for the status quo is that the full impact of major changes to the last Agreement (carrier payment adjusted to the volume of milk transported) has not yet been felt.

Every year, we have to agree on a quota increase percentage in order to calculate the reference volume on which the rate for each pickup route is based. For transport contracts expiring after November 1, 1998, agreement was reached on a factor of 6.5%. This percentage takes producers' quota adjustment and projected production levels into account. In 1997-1998, the percentage factor was 5%. It is also on November 1, that actual volumes of milk picked up by carriers are adjusted to individual carriers. We have noticed that, in the vast majority of cases, the volume transported has been higher than estimated in the contract. The combined effect of the increased percentage factor and a positive adjustment stemming from an increase in the quantity of milk transported results in a drop in the rate per hectolitre.

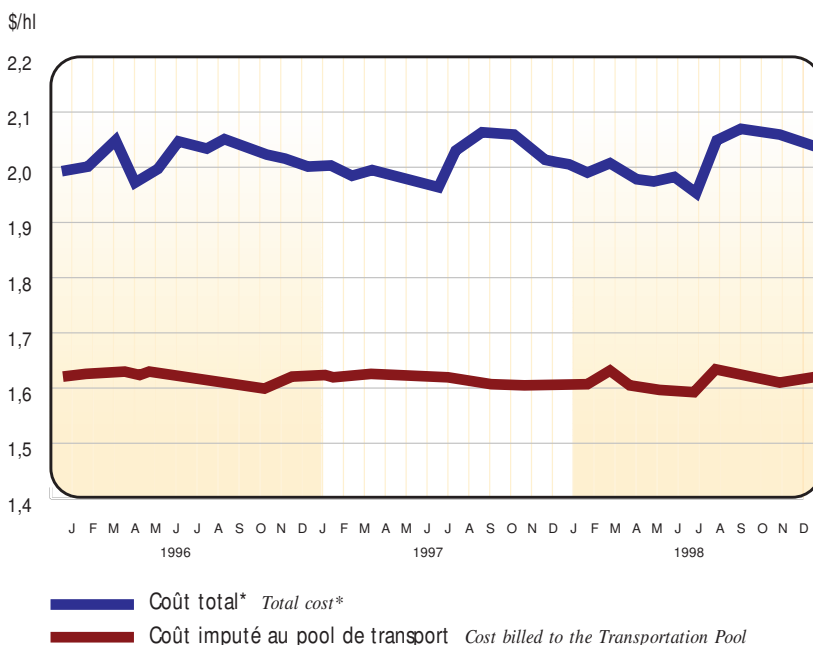
At the contract renewal meeting, the parties also agreed to limit the maximum overall length of any vehicle or combination of vehicles picking up milk at the farm to 60 feet (18.3 metres).

After several delays, pooling of transportation costs began on August 1, 1998 for producers in Nova Scotia, New Brunswick, Prince Edward Island, Ontario and Quebec. Prior to that, technical meetings were held with representatives from each province to determine costs eligible for interprovincial pooling. The P5 Technical Committee on Transportation is continuing its work; its mandate is to review and analyse transportation systems in place and to recommend specific cost-reduction measures. Pooling of transportation costs impacts directly on producers' pay cheques. We estimate that the saving involved represents an increase of \$0.02 to \$0.03 per hectolitre on an annual basis.

USINES DE PASTEURISATION ET DE TRANSFORMATION DU LAIT
EN EXPLOITATION AU QUÉBEC EN DÉCEMBRE 1998
Fluid and industrial milk plants in operation – December 1998

Année Year	Usines de pasteurisation <i>Fluid plants</i>			Année Year	Usines de transformation <i>Industrial plants</i>		
	Privées <i>Private</i>	Coopératives <i>Cooperatives</i>	Total		Privées <i>Private</i>	Coopératives <i>Cooperatives</i>	Total
1998	11	8	19	1998	60	14	74
1997	11	9	20	1997	55	14	69
1996	11	9	20	1996	55	14	69
1995	11	10	21	1995	49	16	65
1994	10	10	20	1994	45	17	62
1993	11	12	23	1993	36	17	53
1992	10	12	22	1992	35	19	54
1991	11	12	23	1991	36	19	55
1990	11	15	26	1990	36	22	58
1989	15	18	33	1989	36	24	60
1988	14	19	33	1988	36	26	62
1987	14	20	34	1987	35	24	59
1986	17	20	37	1986	34	22	56
1985	20	18	38	1985	35	23	58
1980	26	17	43	1980	39	24	63
1975	49	4	53	1975	46	22	68
1970	96	6	102	1970	84	44	128

COÛT MOYEN DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT DE JANVIER 1996 À DÉCEMBRE 1998
Average transportation cost from January 1996 to December 1998



* Incluant la part assumée par le Fonds d'indemnisation pour le transport spécial et interusines

* Including special and inter-plant transportation charges covered by the Compensation Fund



contingentement

La section contingentement de la Direction gestion du lait a la responsabilité de gérer la production en appliquant le Règlement sur les quotas des producteurs de lait. Le personnel fournit également un support technique aux administrateurs de la Fédération qui siègent aux instances provinciales et nationales.

En avril 1998, l'Ontario se retirait du système interprovincial de vente des quotas après avoir cédé aux autres provinces participantes plus de 1% de son quota. L'Ontario attendra les résultats d'une étude sur les raisons qui font que ses producteurs sont moins acheteurs de quota que ceux du Québec avant de prendre une décision sur sa réintégration dans le système d'échange. Les résultats de cette étude indépendante sont attendus en juillet 1999.

Le quota des producteurs québécois a été haussé de 1,5% le 1^{er} août 1998. La Direction gestion du lait a émis en août les certificats de quotas des producteurs tenant compte de cet ajustement.

Le Règlement sur les quotas des producteurs de lait a été modifié afin de permettre aux producteurs de produire pour chacun des mois d'août à novembre un volume supplémentaire équivalant à deux jours de quota. La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a également approuvé une modification au Règlement pour les producteurs qui cessent ou qui réduisent

considérablement leur production de lait dans un cas de force majeure. Le producteur qui répond aux critères prévus peut, pour une période de 12 mois, louer son quota ou produire tout déficit cumulatif qui excéderait 45 fois son quota de production.

Le programme d'aide à la relève en production laitière a permis en 1998 d'accorder un prêt de 1 kg/jour de quota à 137 nouveaux producteurs qualifiés. Rappelons qu'à la suite de la décision 6456 du 20 juin 1996 de la RMAAQ qui refusait à la Fédération de récupérer graduellement après 10 ans le quota prêté, la Fédération a entrepris des démarches judiciaires. La Cour supérieure a rendu un jugement en sa faveur, jugement qui a été porté en appel par le Mouvement de la relève laitière établie inc. Le dossier n'avait toujours pas été entendu en Cour d'appel du district de Montréal à la fin de 1998. Aussi sur le plan légal, en octobre 1998 la Cour d'appel a entendu les arguments des parties dans la cause opposant la RMAAQ et la Fédération au Regroupement provincial pour le maintien des droits des producteurs de lait inc.

Par ailleurs, le 1^{er} décembre, les producteurs toujours inscrits sur la liste d'intégration ont reçu la tranche finale du quota qui leur avait été garanti. À la suite de cette émission de quota, la Fédération a pu modifier le Règlement sur les quotas des producteurs de lait pour retirer la retenue de 10% appliquée sur les ventes de quota.

PRODUCTEURS – QUOTA PAR RÉGION *Producers - quota by region*

Régions <i>Regions</i>	Nombre de producteurs <i>Number of producers</i>	%	Intégration <i>Graduated entry</i>		Relève <i>Young farmers</i>	
			Quota <i>Quota</i>	Nombre de producteurs <i>Number of producers</i>	Quota <i>Quota</i>	Nombre de producteurs <i>Number of producers</i>
01 – Estrie	847	9,68	439,4	205	359,2	361
02 – Côte-du-Sud	586	5,14	278,5	178	269,0	280
03 – Gaspésie	33	0,21	8,8	7	19,8	20
04 – Lanaudière	454	3,82	155,9	98	192,9	193
05 – Mauricie	544	4,85	248,0	143	235,8	235
06 – Laurentides	480	4,62	66,0	43	195,2	196
07 – Centre-du-Québec	1 264	13,95	713,2	319	571,0	563
08 – Abitibi—Témiscamingue	245	2,16	118,5	61	97,3	97
09 – Québec	1 543	14,53	715,9	391	732,0	744
10 – Beauce	901	7,98	397,5	240	401,2	407
11 – Bas-Saint-Laurent	816	6,68	326,0	200	371,0	371
12 – Saguenay—Lac-Saint-Jean	580	5,76	196,9	101	267,9	262
13 – Saint-Hyacinthe	1 143	12,60	326,0	161	442,8	445
14 – Saint-Jean—Valleyfield	774	8,02	69,3	39	326,5	329
Total	10 210	100,00	4 059,9	2 186	4 481,6	4 503

SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS – 1998
Centralized Quota Sale System – 1998

Période	Prix du quota (\$/kg de m.g./jour) <i>Quota price (\$/kg of b.f./day)</i>	Offres d'achat (kg de m.g./jour) <i>Bids to buy (kg of b.f./day)</i>	Offres de vente (kg de m.g./jour) <i>Offers to sell (kg of b.f./day)</i>	Ratio achat/vente <i>Buy/Sell Ratio</i>
<i>Period</i>				
Janvier – January	16 150,00	3 980,4	2 281,9	1,74
Février – February	16 360,00	4 328,1	3 206,1	1,35
Mars – March	16 501,00	4 154,0	3 376,4	1,23
Avril – April	17 101,00	2 536,5	633,2	4,01
Mai – May	18 000,00	2 497,3	858,1	2,91
Juin – June	18 001,00	1 457,9	987,2	1,48
Juillet – July	17 801,00	1 163,1	675,8	1,72
Août – August	17 801,50	1 466,6	547,1	2,68
Septembre – September	18 205,00	2 019,5	458,4	4,41
Octobre – October	19 200,00	2 143,0	461,1	4,65
Novembre – November	20 200,00	1 533,6	636,6	2,41
Décembre – December	19 000,00	1 165,0	2 063,1	0,56
Moyenne Average	17 860,04	2 370,4	1 348,8	1,76
Moyenne pondérée <i>Weighted average</i>	17 275,45 17,275.45			

Les provinces participantes au Système centralisé de vente des quotas pour les mois de janvier à mars sont le Québec, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario; pour les mois d'avril à décembre, ce sont le Québec et la Nouvelle-Écosse.

Quebec, Nova Scotia and Ontario participated in the January, February and March exchanges. From April to December, the participating provinces were Quebec and Nova Scotia.

TRANSACTIONS DE QUOTA – 1998 *Quota transactions - 1998*

	kg de m.g./jour <i>kg of b.f./day</i>	%
Quota acquis par de nouveaux producteurs par achats de fermes <i>Quota acquired by new producers through farm purchases</i>	1 538,8	9,35
Quota acquis pour expansion <i>Quota acquired for expansion purposes</i>	386,1	2,35
Quota du Québec acquis par le SCVQ <i>Quota acquired by Quebec on provincial quota exchange</i>	6 607,6	40,17
Quota des autres provinces acquis par le SCVQ <i>Quota acquired by other provinces on quota exchange</i>	3 163,3	19,23
Formation de sociétés ou compagnies <i>Creation of partnerships or companies</i>	4 754,1	28,90
Total	16 449,9	100,00

Quota transigé en % de la quantité de quota détenu : 5,87

Quota marketed in % of the volume of quota held: 5.87

QUOTA

The Quota Section of the Milk Management Department is responsible for managing production by implementing the quota regulation. The staff also provides technical support to Federation representatives on provincial and national committees.

In April 1998, Ontario withdrew from the interprovincial quota exchange after more than 1% of that province's quota went to the other participating provinces. Ontario will not consider rejoining until the results are known of a study on the reasons why Ontario producers purchase less quota than Quebec dairy farmers. This independent study is expected to be completed by July 1999.

The quota allocation for Quebec producers was increased by 1.5% on August 1, 1998. The quota certificates reflecting this adjustment were issued in August.

The milk quota regulation was amended to allow farmers to produce an additional volume of milk in August, September, October and November, equivalent to 2 days' quota. The Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) approved an amendment to the milk quota regulation to make provision for producers who stop or significantly reduce milk production due to reasons beyond their control. Producers who meet the established criteria may lend their quota for a period of 12 months, or produce any accumulated deficit exceeding 45 times their production quota in a 12-month period.

The young dairy farmers' assistance program made it possible to grant a quota loan of 1 kg/day to 137 eligible young farmers. As you may recall, following the RMAAQ's Decision 6456 of June 20, 1996, refusing the Federation the right to gradually take back leased quota after 10 years, the Federation initiated legal proceedings. The Superior Court rendered a decision in its favour, but the decision was appealed by the Mouvement de la relève laitière établie inc. As of the end of 1998, the case still had not been heard by the Montreal District Court of Appeal. Also in the area of legal proceedings, in October 1998, the Court of Appeal heard the arguments in the case involving the RMAAQ, the Fédération and the Regroupement provincial pour le maintien des droits des producteurs de lait inc.

In addition, on December 1, producers on the graduated entry list received the remainder of the quota to which they were entitled under this program. Following the issuing of this quota, the Federation amended the milk quota regulation to cancel the 10% quota transfer assessment.

fenêtres sur le monde

commentaires

Il y a cinq ans, nous vous présentions quelques fenêtres dans le but de situer sommairement le Canada sur ce grand échiquier où les nouvelles règles commerciales le convient. Nous reprenons cet exercice aujourd'hui pour observer quelques tendances sur l'évolution de la situation de cinq acteurs importants sur la scène laitière.

- Le premier groupe d'information nous donne une idée de l'évolution des structures de production. Dans quatre des cinq pays observés, on note une chute du nombre de fermes d'environ 20 %. Dans ces mêmes endroits, on peut qualifier la production totale de relativement stable ou en faible croissance.

La Nouvelle-Zélande fait bande à part avec un nombre de fermes stable mais dont la taille moyenne s'accroît. La productivité de leurs vaches reste cependant très basse avec moins de 4 000 litres par vache. Ce niveau de productivité s'explique par l'élevage extensif qu'ils pratiquent.

- Au chapitre de l'exportation, la plupart de nos joueurs ont accru leur activité avec une exception, les États-Unis. Dans ce cas, on peut faire l'hypothèse d'une situation un peu conjoncturelle où, en 1996, on notait un certain resserrement des approvisionnements pour le marché intérieur. Le prix américain plus élevé en 1996 tend à confirmer cette hypothèse.
- Les importations révèlent également une tendance à la hausse dans tous les pays observés et pour la plupart des produits.
- Finalement, le Canada se distingue par la faible croissance des prix à la ferme.

	CANADA <i>Canada</i>			ÉTATS-UNIS <i>United States</i>		
	1992	1996	1996 vs 1992	1992	1996	1996 vs 1992
Nombre de fermes <i>Number of farms</i>	29 358	23 818	-18,9 %	171 560	130 980	-23,7 %
Taille moyenne des fermes <i>Average size of farms</i>						
Taille/troupeaux <i>Size/herd</i>	41,1	50,3	20,9 %	57,3	71,6	24,9 %
Production/ferme (litres) <i>Production/farm (litres)</i>	234 280	301 201	28,6 %	389 396	517 973	33,0 %
Production/vache (kg) ⁽²⁾ <i>Production/cow (kg)⁽²⁾</i>	7 827	8 251	5,4 %	8 324	8 639	3,8 %
Production totale (millions de litres) <i>Total production (millions of litres)</i>	6 903	7 174	4,3 %	66 805	67 844	1,6 %
Exportations (tonnes métriques) <i>Exports (MT)</i>						
Beurre de lait de vache <i>Dairy butter</i>	9 839	14 622	48,6 %	66 926	15 402	-77,0 %
Fromages <i>Cheese</i>	10 990	15 458	40,7 %	17 467	35 845	105,2 %
Poudre de lait écrémé <i>Skim milk powder</i>	29 616	35 059	18,4 %	74 696	18 534	-75,2 %
Poudre de lait entier <i>Whole milk powder</i>	6 873	5 977	-13,0 %	28 396	17 741	-37,5 %
Importations (tonnes métriques) <i>Imports (MT)</i>						
Beurre de lait de vache <i>Dairy butter</i>	187	2 828	1 412,3 %	1 715	2 811	63,9 %
Fromages <i>Cheese</i>	21 632	22 831	5,5 %	133 321	154 764	16,1 %
Poudre de lait écrémé <i>Skim milk powder</i>	734	3 062	317,2 %	5 990	4 028	-32,8 %
Poudre de lait entier <i>Whole milk powder</i>	2 515	1 269	-49,5 %	2 096	2 358	12,5 %
Prix aux producteurs (\$CAN/hl) <i>Farmgate price (Can\$/hl)</i>	50,57	53,04	4,9 %	35,99	45,69	27,0 %

Notes : (1) Autant que faire se pouvait, nous avons privilégié les données provenant d'une source unique reconnue internationalement, notamment la Fédération internationale des laitières (FIL).

(1) Inasmuch as possible, we have used a single internationally recognized source, notably, the International Dairies Federation (IDF).

(2) Nous avons choisi de présenter les données du Comité international pour le contrôle des performances en élevage (CICPE) qui nous semblaient les plus comparables.

(2) We chose to use data from the Comité international pour le contrôle des performances en élevage (CICPE) since they appeared to be the most suitable for comparison purposes.

(3) Aux États-Unis, prix d'un litre de lait en format de deux litres.

(3) Price of a litre of milk in the United States, two-litre format.

WINDOW ON THE WORLD

COMMENTS

Five years ago, we presented data on several countries with the aim of broadly situating Canada on the game board under the new trading rules. We are redoing the exercise today to note several trends in how the situation is evolving for five important players on the milk scene.

- The first bit of information gives us an idea of the evolution of production structures. In four of the five countries observed, we note a drop of about 20% in the number of farms. In these same countries, total production can be described as relatively stable or as showing weak growth.

New Zealand is alone in having a stable number of farms but whose average size is growing. The productivity of their cows is, however, very low, with less than 4,000 litres per cow. This level of productivity is explained by the extensive livestock farming they practice.

- In the area of exports, most of our players have increased their activities with one exception, the United States. In this case, we can hypothesize that it stems from a tightening of supplies for the domestic market in 1996. Higher U.S. prices in 1996 tend to confirm this hypothesis.
- Imports also show a tendency to rise in all the countries observed and for the majority of products.
- Lastly, Canada stands out for its weak growth in prices at the farm.

NOUVELLE- ZÉLANDE *New Zealand*

1992	1996	1996 vs 1992
14 458	14 741	2,0 %
180,0	208,0	23,1 %
548 782	726 892	32,5 %
3 462	3 612	4,3 %
8 050	10 715	35,1 %
212 734	237 691	11,7 %
107 231	172 780	61,1 %
137 587	127 150	-7,6 %
258 639	278 132	7,5 %
2	46	2 200,0 %
604	2 257	273,7 %
3	443	14 666,7 %
1 113	291	-73,9 %
16,68	31,55	89,1 %

DANEMARK *Denmark*

1992	1996	1996 vs 1992
17 057	13 436	-21,2 %
36,4	52,0	42,9 %
250 244	326 339	30,4 %
6 800	6 593	-3,0 %
4 268	4 385	2,7 %
47 722	54 125	13,4 %
226 227	241 013	6,5 %
7 034	18 946	169,3 %
99 464	85 813	-13,7 %
11 951	20 254	69,5 %
18 902	31 067	64,4 %
9 144	5 131	-43,9 %
1 050	1 995	90,0 %
51,15	56,16	9,8 %

FRANCE *France*

1992	1996	1996 vs 1992
192 000	158 000	-17,7 %
25,9	29,6	14,2 %
128 010	154 139	20,4 %
6 364	6 222	-2,2 %
24 578	24 354	-0,9 %
88 116	85 192	-3,3 %
388 103	475 169	22,4 %
81 352	105 339	29,5 %
202 385	245 422	21,3 %
124 463	109 919	-11,7 %
122 524	151 238	23,4 %
99 279	33 446	-66,3 %
7 654	10 148	32,6 %
45,10	51,39	13,9 %

contrôle de la qualité

La section contrôle de la qualité de la Direction gestion du lait veille à l'application des normes prévues par les Conventions de mise en marché du lait et à l'amélioration de la qualité du lait livré par les producteurs.

Les résultats du dénombrement des bactéries totales (b.t.) dans le lait révèlent pour 1998 un pourcentage de lait conforme à la norme de 100 000 b.t./ml, sensiblement le même que pour l'année 1997. Par contre, la moyenne pondérée annuelle s'est légèrement accrue, passant de 15 731 b.t./ml en 1997 à 16 310 b.t./ml pour 1998.

Le comptage des cellules somatiques (c.s.), pour sa part, nous montre une diminution d'environ 1% du volume de lait conforme à la norme de 500 000 c.s./ml. Il est passé de 93,59% en 1997 à 92,48% pour l'année 1998. La moyenne pondérée annuelle, quant à elle, a augmenté de quelque 13 000 c.s./ml, passant de 253 676 c.s./ml en 1997 à 267 343 c.s./ml pour l'année 1998.

Le coffret de formation «Gérer la qualité du lait» est toujours disponible afin d'aider les producteurs à maîtriser les aspects influençant la qualité de leur lait, plus particulièrement en ce qui a trait au dénombrement des cellules somatiques. Depuis l'automne 1996, environ 4 000 exemplaires du guide «Gérer la qualité du lait» ont été écoulés. En 1998, une version anglaise du coffret était aussi disponible. Des sessions de formation sont toujours organisées par les syndicats régionaux.

Ce fut la première année complète, en 1998, où les producteurs responsables de l'adulteration d'un chargement de lait par les antibiotiques se voyaient facturer les frais relatifs à la destruction de ce lait. Au cours de ces 12 mois, le nombre de chargements adulterés s'est avéré plus élevé qu'anticipé.

Afin d'abaisser ce nombre, la Fédération a préparé au cours de l'année une trousse pour la prévention de l'adulteration du lait par les résidus d'antibiotiques. Cette trousse, qui sera distribuée en 1999, contient différents outils permettant une meilleure gestion des traitements antibiotiques dans le troupeau : une affiche plastifiée comprenant un guide des bonnes pratiques et un tableau à encre effaçable, un registre des vaches sous médication et des affiches «Arrêt-Stop-ATTENTION ANTIBIOTIQUE» pour accrocher au lactoduc.

EXIGENCES QUALITATIVES – 1998 Milk quality requirements – 1998

Types d'analyses <i>Types of analysis</i>	Normes <i>Standards</i>
Bactéries totales <i>Total bacteria count</i>	100 000/ml maximum
Bactéries après pasteurisation <i>Bacteria after pasteurization</i>	7 000/ml
Cellules somatiques <i>Somatic cells</i>	500 000/ml – Avis préventif à 400 000/ml <i>Notice at 400,000/ml</i>
Adulteration par les antibiotiques <i>Adulteration by antibiotics</i>	Négatif à l'analyse <i>Negative</i>
Adulteration par l'eau <i>Adulteration by water</i>	Point de congélation n'excède pas -0,525°H <i>Freezing point with limit of -0.525°H</i>
Adulteration par les antiseptiques <i>Adulteration by antiseptics</i>	Négatif à l'analyse <i>Negative</i>
Sédiments <i>Sediments</i>	Pas plus de 2,0 mg de sédiments par 452,8 ml de lait <i>No more than 2.0 mg per 452.8 ml of milk</i>
Odeur <i>Smell</i>	Aucune mauvaise odeur <i>No bad smell</i>
Température <i>Temperature</i>	4°C maximum
Saveur <i>Taste</i>	Aucune mauvaise saveur <i>No bad taste</i>
Falsification (modification frauduleuse de la composition ou de la qualité du lait cru) <i>Falsification (fraudulent alteration of composition or quality of raw milk)</i>	Aucune falsification permise <i>No falsification allowed</i>

QUALITÉ DU LAIT LIVRÉ AU QUÉBEC, PAR STRATES Stratification of quality of milk in Quebec

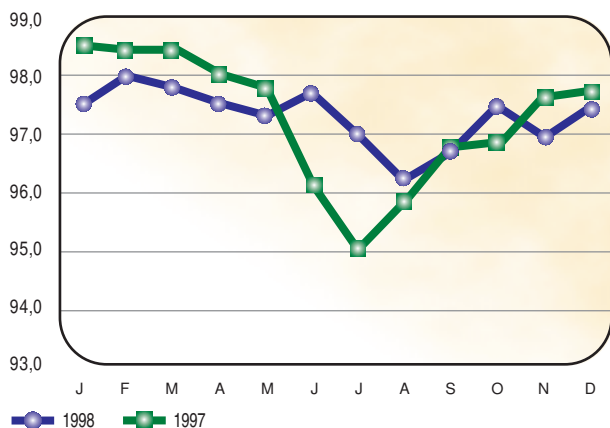
Résultats d'analyse <i>Analysis results</i>		1998 %	1997 %	1998 %	1997 %
		Volume	Volume	Analyses	Analyses
		Volume	Volume	Analysis	Analysis
Bactéries totales <i>Total bacteria count</i>	1-25 000/ml	86,21	86,94	86,30	86,70
	25 001-50 000/ml	7,48	6,76	7,22	6,74
	50 001-100 000/ml	3,60	3,54	3,61	3,59
	plus de – more than 100 000/ml	2,71	2,76	2,87	2,97
Cellules somatiques <i>Somatic cells</i>	1- 100 000/ml	7,77	9,34	8,24	9,49
	100 001-200 000/ml	31,11	33,68	29,69	31,80
	200 001-300 000/ml	28,68	28,01	27,10	26,73
	300 001-400 000/ml	16,51	15,32	16,52	15,59
	400 001-500 000/ml	8,41	7,24	8,90	7,98
	plus de – more than 500 000/ml	7,52	6,41	9,55	8,41

MOYENNE DES RÉSULTATS D'ANALYSE

Average analysis results	1998 Pondérée Weighted results	1997 Pondérée Weighted results
Bactéries totales <i>Total bacteria count</i>	16 310	15 731
Cellules somatiques <i>Somatic cells</i>	267 343	253 676

LAIT CONFORME À LA NORME - BACTÉRIES TOTALES*
*Milk conforming to standard – Total bacteria**

Pourcentage Percentage

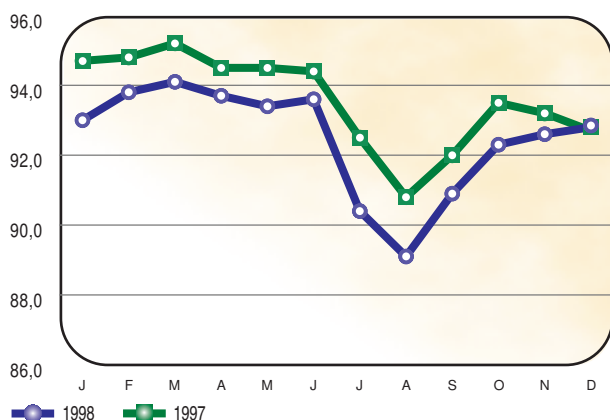


* Basé sur un échantillon/mois/producteur

* Based on one monthly sample/producer

LAIT CONFORME À LA NORME - CELLULES SOMATIQUES*
*Milk conforming to standard – Somatic cells count**

Pourcentage Percentage



* Basé sur un échantillon/mois/producteur

* Based on one monthly sample/producer

QUALITY CONTROL

The Quality Control Section of the Milk Management Department is responsible for enforcing quality standards set out in the Milk Marketing Agreements, and for improving the quality of milk shipped by producers.

Total bacteria (t.b.) results for 1998 showed just about the same percentage of milk complying with the 100,000 t.b./ml standard as in 1997. However, the weighted annual average was slightly higher, rising from 15,731 t.b./ml in 1997 to 16,310 t.b./ml in 1998.

With regard to somatic cell (s.c.) counts, the percentage of milk that met the standard of 500,000 s.c./ml declined by about 1%, dropping from 93.59% in 1997 to 92.48% in 1998. The weighted average somatic cell count for the year rose from 253,676 s.c./ml in 1997 to 267,343 s.c./ml in 1998, an increase of more than 13,000 s.c./ml.

The training course "Gérer la qualité du lait" is still available to help producers control factors that impact on the quality of their milk, particularly as regards somatic cell counts. Some 4,000 copies of the "Gérer la qualité du lait" guide have been distributed since fall 1996. The English version of the guide also became available in 1998. Training sessions are still being organized by regional syndicates.

The past year was the first complete year in which producers responsible for contaminating milk loads through antibiotic residues in their milk were billed for the costs of destroying the contaminated milk. In the past 12 months, the number of contaminated milk loads was higher than anticipated.

To help decrease contamination, the Federation has prepared a prevention kit with different tools to help producers better manage antibiotic treatments given their herds. The kit contains a laminated card listing good practices guidelines, a marker board, a cow treatment record and "Arrêt-Stop-ATTENTION ANTIBIOTICS" tags to hang on the milk pipeline.





contrôle du volume et de la composition

La section composition du lait de la Direction gestion du lait a la responsabilité de s'assurer que les analyses de composition et la mesure des volumes seront conformes à la réalité du lait livré par les producteurs. Le personnel effectue, entre autres, des visites régulières des usines pour inspecter les compteurs et les échantillonneurs automatiques qui y sont installés. Il collabore aussi avec le personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) chargé de valider les résultats du laboratoire d'analyse de la composition du lait à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Le contrat de service pour l'analyse de la composition du lait des producteurs et des citernes aux fins du paiement et de la facturation a été renouvelé pour une durée de cinq ans. Ce contrat

lie les représentants des producteurs et des transformateurs au laboratoire d'analyse de composition du lait du PATLQ à Sainte-Anne-de-Bellevue. Le contrat prévoit la formation d'un comité de gestion composé de deux représentants de chacune des parties signataires. Il stipule également comment les parties se partagent les coûts d'analyse. La Fédération assume 100 % des coûts pour les producteurs non sociétaires, 60 % des coûts pour les producteurs sociétaires, 60 % des coûts des usines privées n'utilisant pas d'échantillonneurs mécaniques et 20 % des coûts des analyses d'échantillons des citernes. Ces proportions sont identiques à celles de 1997, et ce, pour la durée du contrat. Des clauses garantissent l'engagement du laboratoire du PATLQ à se conformer aux exigences du programme canadien d'accréditation des laboratoires.

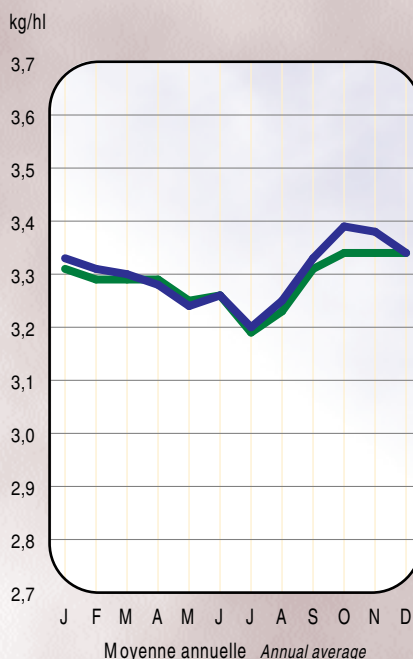
En 1998, 82 % de l'ensemble du lait livré par les producteurs a été mesuré à l'usine par un compteur approuvé. C'est une augmentation de 2 % par rapport à 1997. Par ailleurs, 71 % des échantillons prélevés aux fins de paiement du lait l'ont été à l'usine par l'intermédiaire d'un échantillonneur mécanique, soit 4 % de moins que l'année précédente.

Finalement, on note en 1998 une légère hausse de la concentration des composants du lait. Les taux de protéine, de matière grasse et de lactose se sont accrus respectivement de 0,01 kg de l'hectolitre. La quantité de solides totaux dans le lait a augmenté proportionnellement.

TENEUR MENSUELLE
MOYENNE PONDÉRÉE
Weighted average monthly test

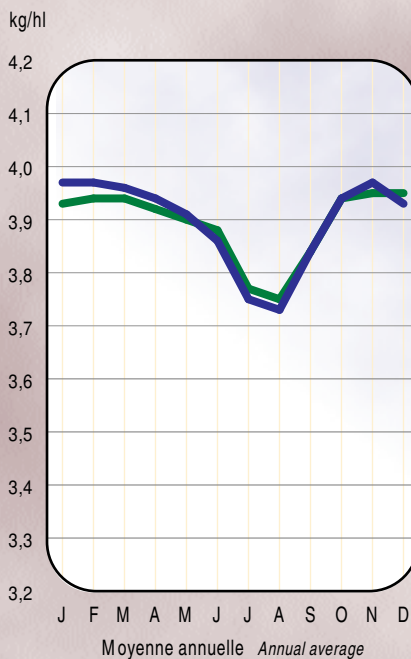
— 1998
— 1997

PROTÉINE
Protein



1998: 3,3028 kg/hl
1997: 3,2897 kg/hl

MATIÈRE GRASSE
Butterfat



1998: 3,9020 kg/hl
1997: 3,8953 kg/hl

VOLUME AND COMPOSITION CONTROL

The Milk Composition Section of the Milk Management Department ensures that component tests and volume measurements of milk shipped by producers are accurate. It makes regular visits to inspect meters and automatic samplers used by the plants. The Milk Composition Section also cooperates with ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) staff responsible for validating component results from the test lab in Sainte-Anne-de-Bellevue.

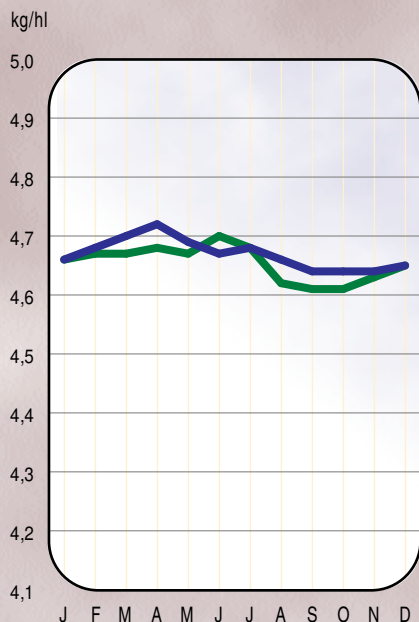
The service contract for component testing of samples taken on milk at the farm and in the tank-truck for producer payment purposes has been renewed for a five-year period. This contract links producer and processor representatives to the PATLQ test lab in Sainte-Anne-de-Bellevue, and provides for setting up a management committee composed of two representatives from each contracting party. The contract also sets out the cost-sharing arrangement: the Federation will cover 100% of the costs for non-cooperative producers, 60% of the costs for cooperative producers, 60% of costs by private plants not using automatic samplers, and 20% of the costs of tests on tank-truck milk. These rates are the same as in 1997, and remain the same for the duration of the contract. The contract also commits the PATLQ test lab to comply with the requirements of the Canadian laboratory certification program.

In 1998, 82% of the milk shipped by producers was measured at the plant by an approved meter, an increase of 2% over 1997. In addition, 71% of samples for milk payment purposes was processed by mechanical sampling, 4% less than in the previous year.

Lastly, the concentration of some components was slightly higher in 1998. Protein, butterfat, and lactose content rose by 0.01 kg per hectolitre respectively. The total solids content rose proportionately.



LACTOSE
Lactose

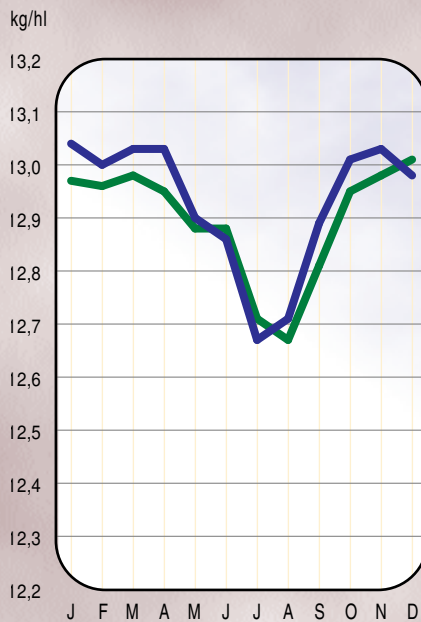


Moyenne annuelle Annual average

1998: 4,6735 kg/hl

1997: 4,6586 kg/hl

SOLIDES TOTAUX
Total solids



Moyenne annuelle Annual average

1998: 12,9323 kg/hl

1997: 12,8986 kg/hl

POUR FINS DE FACTURATION
POURCENTAGE DES USINES ÉQUIPÉES
D'UN COMPTEUR ET D'UN
ÉCHANTILLONNEUR APPROUVÉS

FOR BILLING PURPOSES
Percentage of plants using an approved
meter and sampler

VOLUME

82% du volume de lait reçu
par les usines a été mesuré par
un compteur approuvé.
82% of the milk volume received by the plants
was measured by an authorized meter.

COMPOSITION DU LAIT
(matière grasse, protéine, lactose
et autres solides)
Milk composition (butterfat, protein, lactose
and other solids)

71% du lait a été échantillonné
à l'usine pour fins de paiement à l'aide
d'un échantillonneur approuvé.
71% of the milk volume was sampled
at the plant for payment purposes,
using an authorized sampler.

ÉTABLIR LES PRIORITÉS

éliminer les subventions à l'exportation

Les subventions à l'exportation constituent les plus importantes pratiques de distorsion dans le commerce mondial. Elles causent une diminution artificielle des prix mondiaux et laissent dans une situation nettement désavantageuse les pays qui, à l'instar du Canada, les ont éliminées.

LES SUBVENTIONS À L'EXPORTATION

Export Subsidy

Part des États-Unis et de l'Union européenne des exportations
totales subventionnées, sur une base de volume, en 1995:

U.S. and E.U. Share of Total Subsidized Exports, Volume Basis, 1995

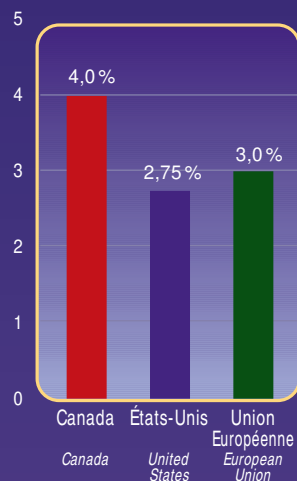
	Fromage <i>Cheese</i>	Poudre de lait écrémé <i>Skim milk powder</i>	Volaille <i>Poultry</i>	Oeufs <i>Eggs</i>
Pourcentage <i>Percentage</i>	95,6	76,4	99,4	92,1

Source: OMC Source: WTO

obtenir des règles équitables

L'ACCÈS AU MARCHÉ: LA RÉALITÉ Market access: a reality check

Pourcentage
Percentage



La prochaine ronde de négociations doit mettre au point un véritable système fondé sur des règles. Ces règles doivent être obligatoires et exécutoires et ne pas constituer seulement de simples lignes directrices que les pays peuvent interpréter à leur guise.

Cela est particulièrement vrai à l'égard de l'accès au marché. Des engagements d'accès au marché ont été établis dans le cadre du Cycle d'Uruguay selon une série de lignes directrices, mais les occasions d'accès au marché offertes par les divers pays membres de l'OMC qui en ont résulté sont aujourd'hui très inégales.

maintenir les tarifs hors-quota

Les producteurs canadiens de lait, d'œufs et de volaille insistent vigoureusement sur la nécessité de maintenir à leur niveau actuel les tarifs s'appliquant aux importations à l'extérieur de l'engagement d'accès (tarifs hors-quota) pour faire en sorte que le niveau des importations n'excède pas le niveau d'accès résultant des contingents tarifaires (CT).

LES DIX PRINCIPES DE BASE DE LA POSITION COMMERCIALE DU GO-5

À la veille de la prochaine ronde de négociations de l'Organisation mondiale du commerce, les producteurs canadiens sous gestion de l'offre, de lait, d'œufs et de volaille ont adopté une position unifiée, susceptible de rallier tous les producteurs et leurs partenaires et devant guider les négociateurs canadiens. Forte et claire, cette position repose sur 10 grands principes:

1. Le Canada doit avoir comme objectif lors de la prochaine ronde de l'OMC de chercher à obtenir des résultats positifs pour ses producteurs.
2. Les producteurs appuient les négociations à condition qu'elles mènent à un meilleur fonctionnement des marchés internationaux et contribuent à l'amélioration des revenus agricoles canadiens.
3. L'OMC devrait servir de forum principal pour l'établissement de règles commerciales justes et efficaces.
4. Les engagements du Canada dans les nouveaux accords sur le commerce qu'il pourrait conclure ne doivent pas dépasser les engagements ni les disciplines de l'OMC.
5. Les différents secteurs agricoles canadiens ne doivent pas faire l'objet de compromis. De même, le secteur de l'agriculture ne doit pas servir de monnaie d'échange pour un autre secteur industriel.
6. Les prochaines négociations commerciales de l'OMC doivent viser principalement l'élimination des subsides à l'exportation.
7. Le Canada doit obtenir l'équivalence complète des niveaux d'accès minimum établis selon les règles.
8. L'administration des contingents tarifaires doit être réglementée de sorte que le niveau d'accès visé soit réalisable.
9. Il faut éliminer les obstacles sanitaires et phytosanitaires qui n'ont pas de fondements scientifiques.
10. Le Canada doit encourager une gestion plus sévère des mesures de soutien interne.

VISION À LONG TERME DES PRODUCTEURS DE LAIT QUÉBÉCOIS

Les producteurs de lait québécois endossent la position commerciale du GO-5 pour la prochaine ronde de négociations. Ils ont aussi développé une vision à plus long terme pour faire face à la mondialisation et continuer dans l'avenir d'atteindre leur objectif fondamental: obtenir des revenus comparables à ceux de l'ensemble de la société, tirés d'un marché efficace, par une entreprise gérée par les propriétaires-exploitants.

La vision

Obtenir des règles de discipline de marché et le droit à la mise en marché collective au niveau mondial pour préserver notre capacité d'atteindre nos objectifs dans un marché global.

Par analogie, si l'économie globale est une patinoire sur laquelle on joue au hockey, cela n'aurait pas de sens qu'il n'y ait pas de règles communes à tous les joueurs et appliquées par un arbitre en autorité. Les seules «lois du marché» et la «main invisible» ne sont pas des règles et un arbitre acceptables.

TEN BASIC PRINCIPLES FOR THE GO-5 TRADE POSITION

On the eve of the next round of World Trade Organization negotiations, Canadian milk, eggs and poultry producers governed by supply management adopted a unified position, designed to rally all producers and their partners and to serve as a guide for Canadian negotiators. Ten major principles underpin this clear and strong position:

1. Canada should approach the next WTO round of multilateral negotiations with the objectives of achieving positive results for Canadian farmers.
2. Producers support further trade negotiations for agriculture only if they result in a better functioning of international and domestic markets and contribute to the improvement of Canadian farm incomes.
3. The WTO should be the principal vehicle for the establishment of fair and effective trade rules.
4. Trade commitments in other trade agreements into which Canada may enter, must not go beyond WTO commitments and disciplines.
5. There must be no trade-off between Canadian agricultural sectors, as well as no trade-off between agriculture and another industrial sector.
6. The next WTO negotiations in agriculture must focus primarily on the elimination of export subsidies.
7. Canada must obtain full equivalency of rules-based minimum access levels.
8. TRQs administration must be subject to rules that ensure the level of access committed is achievable.
9. Sanitary and phytosanitary measures that are not science-based must be eliminated.
10. Canada must seek greater discipline governing domestic support.

LONG-TERM VISION OF QUEBEC MILK PRODUCERS

Quebec milk producers endorse the GO-5 trade position for the next round of negotiations. They have also developed a longer-term vision to cope with globalization and to continue to attain their fundamental objective in the future: obtain income comparable to society as a whole, through an operation managed by owner-operators in an efficient marketplace.

VISION

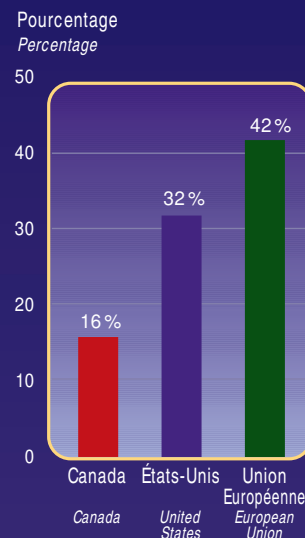
Obtain market discipline rules and a collective marketing system at the world level to preserve our ability to reach our objectives in a global market.

To use an analogy, if the global economy were a skating rink and we were playing hockey, it would not make any sense for there not to be common rules for all the players, enforced by an official in charge. The "rules of the market" and the "invisible hand" are neither rules nor acceptable authority.

plafonner le soutien interne

Bien que l'intention de l'OMC ait été de réduire les mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion commerciale, le Cycle d'Uruguay n'a pas entraîné une réduction globale du soutien gouvernemental dans de nombreux pays. Si le gouvernement canadien souhaite que son industrie agricole puisse soutenir la concurrence sur le plan international, il est essentiel d'aborder le problème des niveaux disproportionnés de soutien gouvernemental.

SOUTIEN INTÉRIEUR GLOBAL EN AGRICULTURE EN % DE LA VALEUR TOTALE DE LA PRODUCTION
(Comprend les boîtes verte, ambrée, de minimis et bleue)
Total domestic support in agriculture as a % total value of production (includes green, amber, de minimis and blue boxes)



FIRST THINGS FIRST

ELIMINATE EXPORT SUBSIDIES

Export subsidies are the most trade-distorting measures in world trade. They cause an artificial decline in world prices, leaving those countries that have eliminated export subsidies, like Canada, at a disadvantage.

FAIR RULES

The next round of negotiations must achieve a true rules-based system. These rules must be binding and enforceable – not guidelines that allow countries to interpret them to their benefit.

This is particularly true in the case of market access. In the Uruguay Round, market access commitments were established according to a series of guidelines, and the end result is that market access opportunities offered by WTO members countries are, today, unequal.

OVER-QUOTA TARIFFS MUST BE MAINTAINED

Canadian dairy, egg and poultry farmers strongly insist that tariffs applied to over-access commitments (over-quota tariffs) be maintained at their current levels in order to ensure that the level imports does not exceed the level of access provided through tariff-rate quotas (TRQs).

A CAP ON TOTAL DOMESTIC SUBSIDIES

While the intent of the WTO is to reduce trade-distorting domestic subsidies, the Uruguay Round did not result in an overall reduction of government support in many countries. If the Canadian government wants its agricultural industry to compete internationally, it is essential that disproportionate levels of government support be addressed.

finances et administration

Une des principales tâches de la Direction finances et administration est la production des renseignements financiers de la Fédération. Cette année, les états financiers sont présentés différemment puisqu'ils ont été réalisés selon les nouvelles normes établies pour les organismes sans but lucratif par l'Institut canadien des comptables agréés. Les principaux changements pour la Fédération portent sur la présentation de renseignements cumulés et regroupés par secteur d'activité. Les états financiers offrent également des renseignements sur les organismes contrôlés et satellites.

La Direction a achevé en 1998 l'implantation du logiciel comptable en mettant en place le module de facturation et d'inventaire. Nous avons de plus procédé à la mise à niveau du logiciel. Soulignons par ailleurs la finalisation de la structure organisationnelle de la Direction en milieu d'année.

La Direction finances et administration a également la responsabilité des opérations financières reliées à la confection de la paie des producteurs et aux paiements des frais de transport. Nous avons travaillé au cours de la dernière année à améliorer le processus de la production de la paie aux producteurs ainsi que celui de la facturation aux usines et du suivi de leurs comptes, notamment en fonction des règles administratives et des couvertures régissant les polices de garantie du paiement du lait.

Soulignons quelques événements et éléments essentiels des résultats de la mise en marché pour l'année 1998. Les ventes de lait ont dépassé 1,566 milliard de dollars, incluant des recettes de plus de 78 millions de dollars provenant de la péréquation canadienne pour la mise en commun des ventes de lait et des transferts de lait entre provinces. Un montant de 2,09 millions de dollars a été remboursé sur l'emprunt effectué en octobre 1996 pour le versement unique en vertu de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait. Le dernier versement pour le remboursement de cet emprunt a été effectué en début d'avril 1998. D'autre part, le 1^{er} août 1998 marque le début de la mise en commun (P5) des frais de transport.

Lors de la péréquation du mois de janvier, nous avons effectué un emprunt afin de compenser les pertes de vente de lait jeté à cause du verglas et ainsi payer les producteurs sinistrés. Un remboursement complet de 1,7 million de dollars du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec nous est parvenu vers le milieu de septembre 1998.

Finalement, les activités dans le cadre du Programme optionnel d'exportation (POE) pour la période de décembre 1997 à juillet 1998 ont permis de verser à 7 815 producteurs près de 1,6 million de dollars en prime.

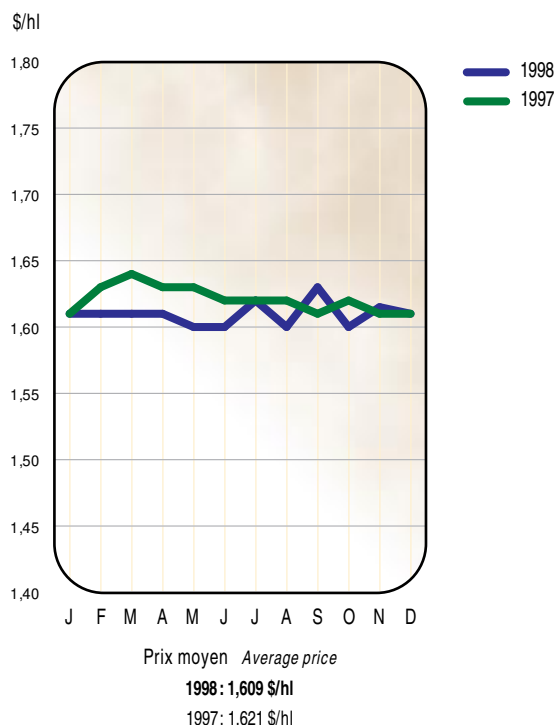
FINANCE AND ADMINISTRATION

One of the principal tasks of the Finance and Administration Department is to provide financial information relating to the Federation. This year, the financial statements look different since they were prepared according to the new accounting standards for non-profit organizations established by the Canadian Institute of Chartered Accountants. The main changes for the Federation concern the presentation of cumulated information grouped by activity sector. The financial statements also show information on controlled and satellite organizations.

In 1998, we completed the new computerized accounting program with the implementation of the billing and inventory module. We also upgraded the software. The Department completed its new organization structure in mid-year.

Finance and Administration is also responsible for all operations related to preparing producer pay cheques and transportation cost payments. In the past year, we worked on improving the producer pay cheque and plant billing process, as well as the procedure for monitoring accounts, in accordance with administrative rules and milk payment guarantee policies.

PRIX MENSUEL DU POOL DE TRANSPORT
Transportation Pool monthly price



Turning to marketing results for 1998, milk sales exceeded \$1.566 billion, including over \$78 million from pooling returns on milk sales across Canada, as well as interprovincial milk transfers. An amount of \$2.09 million was repaid on the loan contracted in October 1996 to cover the single payment required under the Memorandum of Understanding on All-Milk Pooling. The final repayment of this loan was made at the beginning of April 1998. As for transportation, pooling of transportation costs (P5) took effect on August 1, 1998.

At the time of the pooling payment in January, we took out a loan in order to be able to compensate producers who lost sales due to milk thrown out during the ice storm. We received a full repayment of \$1.7 million from the ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec around mid-September 1998.

Lastly, an additional amount of nearly \$1.6 million was paid to 7,815 producers for operations under the Optional Export Program between December 1997 to July 1998.

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS – 1998 *Financing of operations - 1998*

	Janvier à juillet <i>January to July</i>	Août à décembre <i>August to December</i>
	\$ /kg de s.t.* \$/kg of t.s.*	
Administration, Plan conjoint et Fonds de défense <i>Administration, Joint Plan and Defence Fund</i>	0,0229	0,0233
Contribution à l'UPA <i>Contribution to the UPA</i>	0,0088	0,0084
Total partiel <i>Subtotal</i>	0,0317	0,0317
Publicité et promotion <i>Advertising and promotion</i>	0,0783	0,0783
Fonds de développement <i>Development Fund</i>	0,0008	0,0008
Total	0,1108	0,1108

* solides totaux
* total solids

PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS *Payments to producers*

	Prix de la matière grasse <i>Price of butterfat</i>		Prix de la protéine <i>Price of protein</i>		Prix du lactose et des autres solides <i>Price of lactose and other solids</i>		Prime à la régularité <i>Production regularity bonus</i>	
	\$ /kg		\$ /kg		\$ /kg		\$ /hl	
	1998	1997	1998	1997	1998	1997	1998	1997
Prix intra <i>In-quota price</i>								
Janvier – <i>January</i>	5,3611	5,1482	8,4649	8,2180	1,2299	1,1910		
Février – <i>February</i>	4,8283	4,8606	8,5129	8,1886	1,2326	1,1773		
Mars – <i>March</i>	5,3867	5,0990	8,3860	8,2163	1,1996	1,1803		
Avril – <i>April</i>	5,1648	4,8818	8,3756	7,9481	1,1876	1,1413		
Mai – <i>May</i>	5,1378	4,9555	8,4758	7,8367	1,1978	1,1116		
Juin – <i>June</i>	5,4669	5,1831	7,9248	8,0589	1,1296	1,1457		
Juillet – <i>July</i>	5,3201	4,7746	7,6295	8,0135	1,0677	1,1149		
Août – <i>August</i>	5,5186	5,1805	8,9834	8,0441	1,2747	1,1434	0,8350	0,8343
Septembre – <i>September</i>	5,3384	5,1273	8,8688	8,3824	1,2951	1,2300	0,8791	0,8851
Octobre – <i>October</i>	5,2982	5,0753	8,5294	8,5277	1,2726	1,2563	0,8470	0,8554
Novembre – <i>November</i>	5,3660	5,0148	8,6070	8,0011	1,2845	1,1767	0,8915	0,8958
Décembre – <i>December</i>	5,5063	5,1394	8,6691	7,7776	1,2723	1,1386		
Prix moyen annuel <i>Average annual price</i>	5,3108	5,0370	8,4550	8,0984	1,2199	1,1660	0,8625	0,8670
Prix mondial <i>World price</i>								
Janvier – <i>January</i>	1,6467	1,7362	1,6481	2,0485	1,6481	2,0493		
Février – <i>February</i>	1,6467	1,7362	1,6481	2,0485	1,6481	2,0493		
Mars – <i>March</i>	1,4148	1,6195	1,6199	2,1830	1,6341	2,2012		
Avril – <i>April</i>	1,6171	1,5286	1,8160	2,0345	1,8203	2,0371		
Mai – <i>May</i>	1,5526	1,5860	2,8366	1,6973	1,1758	1,7699		
Juin – <i>June</i>	1,6943	1,5860	2,8467	1,6973	1,2090	1,7699		
Juillet – <i>July</i>	1,7644	1,5773	2,6537	1,7860	1,2650	1,7881		
Août – <i>August</i>	1,8417	1,3475	2,5713	1,6202	1,2863	1,7266		
Septembre – <i>September</i>	1,8151	1,3347	2,3885	1,7588	1,3350	1,8732		
Octobre – <i>October</i>	1,8441	1,2603	2,4073	1,7359	1,3391	1,7914		
Novembre – <i>November</i>	1,8441	1,3743	2,4073	1,7828	1,3391	1,8170		
Décembre – <i>December</i>	1,7854	1,6467	2,8209	1,6481	1,1640	1,6481		
Prix moyen annuel <i>Average annual price</i>	1,6656	1,5259	2,2992	1,7972	1,4158	1,8401		

PRIX DU LAIT AUX USINES, CLASSES RÉGULIÈRES - 1998 *

Price paid by plants, regular classes - 1998*

Classes Classes				Janvier January	Février February	Mars March	Avr. à déc. Apr. to Dec.
Classe 1a Class 1a	Lait 3,25, 2, 1% et écrémé 3.25, 2, 1% and skim milk	\$/hl \$/kg	Volume Matière grasse	43,0900 5,4922	43,0900 5,5755	43,6550 5,5755	44,2200 5,5755
Classe 1b Class 1b	Crèmes Cream	\$/hl \$/kg	Volume Matière grasse	32,2600 5,4922	33,2200 5,5755	33,2200 5,5755	33,2200 5,5755
Classe 1c Class 1c	Laits aromatisés Flavoured milk	\$/hl \$/kg	Volume Matière grasse	43,1000 5,4922	44,2100 5,5755	44,2100 5,5755	44,2100 5,5755
Classe 2 Class 2	Yogourt, crème glacée Yogurt, ice cream	\$/kg \$/kg \$/kg \$/kg s.n.g.	Matière grasse Protéine Lactose et a.s. Fonds d'indemnisation	5,4922 3,7500 3,7500 0,2000	5,5755 3,9469 3,9469 0,2000	5,5755 3,9469 3,9469 0,2000	5,5755 3,9469 3,9469 0,2000
Classe 3a1 Class 3a1	Fromages fins, en grains, frais et cottage Specialty, curd, fresh and cottage cheese	\$/kg \$/kg \$/kg \$/kg de prot.	Matière grasse Protéine Lactose et a.s. Fonds d'indemnisation	5,4922 8,9902 0,5739 0,2625	5,5755 9,4235 0,6046 0,2644	5,5755 9,4235 0,6046 0,2644	5,5755 9,4235 0,6046 0,2644
Classe 3a2 Class 3a2	Fromages mozzarella, brick, colby et farmer Mozzarella, brick, colby and farmer cheese	\$/kg \$/kg \$/kg \$/kg de prot.	Matière grasse Protéine Lactose et a.s. Fonds d'indemnisation	5,4922 8,9779 0,5739 0,2650	5,5755 9,4235 0,6046 0,2644	5,5755 9,4235 0,6046 0,2644	5,5755 9,4235 0,6046 0,2644
Classe 3b1 Class 3b1	Fromage cheddar - régional Cheddar cheese - regional	\$/kg \$/kg \$/kg \$/kg de prot.	Matière grasse Protéine Lactose et a.s. Fonds d'indemnisation	5,4922 8,7049 0,5739 0,1950	5,5755 9,1681 0,6046 0,1950	5,5755 9,1681 0,6046 0,1950	5,5755 9,1681 0,6046 0,1950
Classe 3b2 Class 3b2	Fromage cheddar - gros volume Cheddar cheese - large volume	\$/kg \$/kg \$/kg \$/kg de prot.	Matière grasse Protéine Lactose et a.s. Fonds d'indemnisation	5,4922 8,6784 0,5739 0,0550	5,5755 9,1416 0,6046 0,0550	5,5755 9,1416 0,6046 0,0550	5,5755 9,1416 0,6046 0,0550
Classe 4a Class 4a	Beurre et poudre Butter and powder	\$/kg \$/kg \$/kg	Matière grasse Protéine Lactose et a.s.	5,4922 3,5216 3,5216	5,5755 3,6650 3,6650	5,5755 3,6650 3,6650	5,5755 3,6650 3,6650
Classe 4b Class 4b	Laits condensés Condensed milk	\$/kg \$/kg \$/kg	Matière grasse Protéine Lactose et a.s.	5,4922 3,6892 3,6892	5,5755 3,8495 3,8495	5,5755 3,8495 3,8495	5,5755 3,8495 3,8495
Classe 4d Class 4d	Variation d'inventaire, pertes extraordinaires et retour de lait de classe 1a jeté Inventory variation, unusual losses, and rejected Class 1a milk returned	\$/kg \$/kg \$/kg	Matière grasse Protéine Lactose et a.s.	5,4922 3,5423 3,5423	5,5755 3,6650 3,6650	5,5755 3,6650 3,6650	5,5755 3,6650 3,6650

* Facturation selon la dernière utilisation des composants.

* Billing based on end-use of components.

Fonds d'indemnisation : la contribution des producteurs au Fonds d'indemnisation est de 0,35\$/hl, sauf pour le volume livré dans le cadre du POE.

Compensation Fund: the producer's contribution to the Compensation Fund is \$0.35/hl, except for the volume delivered under the OEP.

PRIX DU LAIT AUX USINES, CLASSES SPÉCIALES - 1998 *

Price paid by plants, special classes - 1998*

Classes Classes				Janvier January	Février February	Mars March	Avril April	Mai May
Classe 5a ⁽¹⁾ Class 5a	Ingrédients de fromage - transformation secondaire Cheese ingredients - further processing	\$/kg \$/kg \$/kg	Matière grasse Protéine Lactose et a.s.	5,0062 6,3795 0,5739	4,5858 7,0432 0,6046	4,5858 7,0432 0,6046	4,5858 7,0432 0,6046	4,5120 6,6408 0,6046
Classe 5b ⁽¹⁾ Class 5b	Autres produits - transformation secondaire Other products - further processing	\$/kg \$/kg \$/kg	Matière grasse Protéine Lactose et a.s.	5,3678 2,8029 2,8029	4,3283 2,7586 2,7586	4,0300 2,7882 2,7882	4,7008 2,7831 2,7831	4,4669 2,7300 2,7300
Classe 5c ⁽²⁾ Class 5c	Activités intérieures ou d'exportation - confiserie Domestic or export activities - confectionary products	\$/kg \$/kg \$/kg	Matière grasse Protéine Lactose et a.s.	2,6360 2,5908 2,5908	2,6782 2,6322 2,6322	2,6782 2,6322 2,6322	2,6782 2,6322 2,6322	2,6782 2,6322 2,6322
Classe 5d Class 5d	Exportation planifiée Planned exports	\$/kg \$/kg \$/kg	Matière grasse Protéine Lactose et a.s.					
Classe 5e Class 5e	Retrait des surplus Removal of surplus	\$/kg \$/kg \$/kg	Matière grasse Protéine Lactose et a.s.					
POE OEP	Programme optionnel d'exportation Optional export program	\$/kg \$/kg \$/kg	Matière grasse Protéine Lactose et a.s.					

1 Les prix des classes 5a et 5b sont établis mensuellement.
Prices for Class 5a and Class 5b are set monthly.

2 Les prix pour la classe 5c sont fixés annuellement le 1^{er} février.
Prices for Class 5c are set annually on February 1.

* Facturation selon la dernière utilisation des composants.

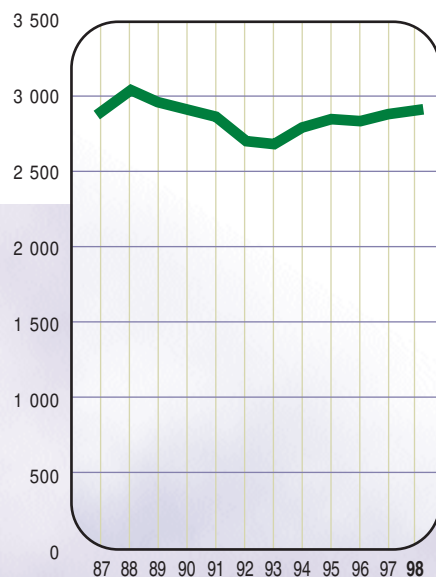
* Billing based on end-use of components.

PRODUCTION TOTALE ANNUELLE

Total annual production

Millions de litres

Millions of litres

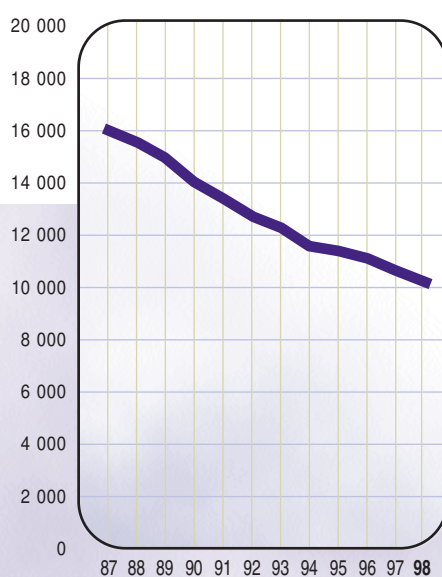


NOMBRE DE PRODUCTEURS

Number of producers

Producteurs

Producers

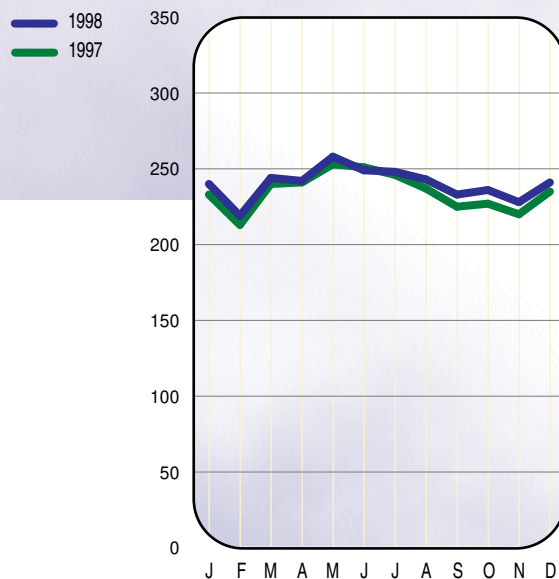


VOLUME DE LAIT PRODUIT

MENSUELLEMENT

Monthly milk production volume

Millions de litres Millions of litres



Total annuel Annual total

1998: 2 885 198 611 litres

1997: 2 829 271 720 litres

Juin June	Juillet July	Août August	Septembre September	Octobre October	Novembre November	Décembre December
4,3619	4,3078	5,8124	6,8940	7,4923	8,2444	8,2722
6,2296	5,5207	6,2063	6,7948	6,9322	6,4394	7,3649
0,6046	0,6046	0,6046	0,6046	0,6046	0,6046	0,6046
4,6418	5,3813	6,7062	7,2333	8,1645	10,4908	9,2205
2,7470	2,8305	2,9250	2,9252	3,0708	3,2435	3,2967
2,7470	2,8305	2,9250	2,9252	3,0708	3,2435	3,2967
2,6782	2,6782	2,6782	2,6782	2,6782	2,6782	2,6782
2,6322	2,6322	2,6322	2,6322	2,6322	2,6322	2,6322
2,6322	2,6322	2,6322	2,6322	2,6322	2,6322	2,6322
\$/kg selon chaque permis de la CCL \$/kg according to each CDC permit						
\$/kg prix mondial \$/kg world price						
\$/kg selon chaque contrat \$/kg according to each contract						



Technologie et information de gestion

La Direction technologie et information de gestion a sous sa responsabilité les activités relatives aux systèmes d'information, à la bureautique, à la télématique, au développement des systèmes et au traitement informatique. Le projet de refonte touchant à sa fin, les activités de maintenance prennent une place de plus en plus importante au sein de l'équipe.

En 1998, nous avons procédé à la mise en place du nouveau système de gestion des contrats de transport. Des efforts de 285 jours/personne ont été requis pour mener à terme le projet. Ce nouveau système comporte plusieurs avantages dont une performance accrue lors du calcul des tarifs, plus de flexibilité, une plus grande convivialité et une meilleure transparence pour le responsable des contrats de transport. Le système de direction du lait, qui a pour objectif de préparer les programmes de livraison en fonction des réquisitions des usines, a également été refait. Son implantation est prévue en février 1999 et des efforts de près de 400 jours/personne auront été requis pour son développement.

Le projet de remplacement des ordinateurs de poche pour la saisie des informations des cueillettes de lait a débuté en 1998 et devrait être complété en 1999. Les nouveaux équipements sont plus robustes et performants et permettent l'ajout de plusieurs validations au moment de la saisie des informations tels le numéro de producteur et le volume. Il permettra également aux usines d'obtenir quotidiennement un sommaire des volumes de lait reçus.

Mentionnons également différents changements aux règlements et conventions qui ont amené le développement d'un système de gestion du paiement aux producteurs pour le Programme optionnel d'exportation ainsi qu'un système de calcul de crédit aux usines des coûts des analyses pour le dépistage d'antibiotiques.

TECHNOLOGY AND MANAGEMENT INFORMATION

The Technology and Management Information Department handles all activities related to information systems, office automation, telematics, systems development, and information processing. Now that the reorganization project is nearly completed, we are devoting more and more efforts to maintenance activities.

In 1998, we implemented the new transportation contracts management system. Completion of this project required 285 person-days. This new system has several advantages, including increased rate calculation performance, more flexibility, and greater user-friendliness and transparency for the transportation contracts employee. The milk management system, which prepares milk delivery programs based on plant requisitions, was also reorganized. It is scheduled to be implemented in February 1999. Some 400 person-days were required to develop the new system.

The project to replace hand-held computers used to record on-farm milk pickup data began in 1998 and should be completed in 1999. The new units are stronger and more efficient and allow for adding several data validation parameters such as the producer's number and volume. It will also provide the plants with a daily summary of the quantities of milk received each day.

In addition, changes to regulations and agreements called for the development of a system to manage producer payments under the Optional Export Program, as well as a system to calculate plant credits for antibiotic testing costs.



publicité et promotion

En 1998, les objectifs de communication qui ont servi de base à l'élaboration de la campagne devaient tenir compte du positionnement du lait comme boisson idéale pour accompagner d'autres produits alimentaires. Également, il était essentiel de continuer à dynamiser l'univers du lait et d'ainsi augmenter le réflexe de boire du lait auprès de tous les groupes d'âge tout en les séduisant.

TÉLÉVISION

La télévision a été le médium par excellence pour atteindre une portion importante de la population. Dès septembre, nous avons lancé la nouvelle campagne publicitaire présentant quatre nouveaux messages de 30 secondes qui s'adressent plus particulièrement aux 18-49 ans. Chaque message nous fait réaliser que le lait est aussi indispensable à nos existences que peuvent l'être des chansons à succès.

AFFICHAGE

L'automne dernier, plusieurs panneaux affichaient le thème de la santé en proposant un toast au lait. Cette publicité accrocheuse nous a permis de rejoindre un très grand nombre d'individus et à différents moments de la journée.

IMPRIMÉS

Une première! Nous avons innové en utilisant les quotidiens du Québec pour inciter les gens à boire du lait. Selon les statistiques, un fort pourcentage de la lecture des journaux et de la consommation de lait s'effectue à la maison. Pour atteindre la population anglophone du Québec nous avons également utilisé les quotidiens.

AFFICHE

Comme d'habitude, nous avons conçu des affiches en versions française et anglaise qui ont été distribuées dans les écoles et les établissements publics. L'affiche de la Fédération est encore un objet de collection chez les jeunes.

COMMUNICATION-NUTRITION

En collaboration avec l'hôpital Saint-Luc et la Société de l'Ostéoporose du Canada, section Québec, la Fédération a continué son programme de dépistage de l'ostéoporose. L'objectif de ce programme est de sensibiliser la population adulte à l'incidence de cette maladie et aux habitudes de vie à adopter pour la prévenir. Depuis 1996, le programme a été intégré à la tournée «La Santé et le Bel Âge» au cours de laquelle plus de 2 700 aîné(e)s ont pu en bénéficier.

Trois publications ont vu le jour en 1998, soit «Le petit déjeuner», «La boîte à lunch» et «Les collations». Ces brochures contiennent de l'information concernant l'importance du lait et son impact bénéfique sur la santé quels que soient les moments de la journée.

Campagnes promotionnelles

ENFANTS

La Direction publicité et promotion a poursuivi son action éducative dans les maternelles et les écoles primaires du Québec avec son matériel Éducation-Nutrition. Pour une sixième année, elle a commandité la randonnée à vélo le Tour des Enfants. Nous avons aussi participé au Salon des Ami(e)s, une exposition dédiée aux 6-12 ans.

ADOLESCENTS, ADOLESCENTES

Plusieurs activités à caractère sportif et culturel telles que le Salon de la Jeunesse, le programme «Le Lait Haute Performance», les tournois de hockey et le Défi sportif nous ont permis de renforcer notre présence auprès des jeunes afin qu'ils choisissent le lait comme boisson en toutes occasions.

ADULTES

Nous avons rejoint la clientèle adulte par des événements familiaux comme le Tour de l'Île, le Festival de la Santé, les FrancoFolies, les Fêtes Gourmandes et bien d'autres.

La Fédération a commandité plusieurs activités avec ses partenaires laitiers. Pour la rentrée scolaire en août, Natrel et la Fédération ont mis sur pied la promotion «Ma boîte à surprises», promotion qui se déroulait dans plusieurs supermarchés à l'échelle du Québec. Avec la compagnie Parmalat, nous avons organisé deux promotions. L'une se rapportait aux laits aromatisés avec le concours «Gagne la folie de ta vie» dans les écoles secondaires et les dépanneurs du Montréal métropolitain. La deuxième concernait la crème et avait lieu dans les supermarchés durant les mois de novembre et décembre.

Le calendrier, produit en collaboration avec les supermarchés Provigo, met l'accent sur des recettes à base de lait et de produits laitiers. Plus de 500 000 exemplaires ont été distribués à l'échelle du Québec.

Crème

La crème s'est vu octroyer un budget de 1,2 million de dollars pour l'année 1998. Ce montant fait partie du plan triennal approuvé par le conseil d'administration en décembre 1997.

TÉLÉVISION

Nous avons produit un message publicitaire de 30 secondes vantant les mérites de la crème comme ingrédient idéal pour accompagner des plats recherchés. Cette campagne s'est déroulée durant les mois de mars, avril, novembre et décembre.

IMPRIMÉS

Durant les mois d'octobre, novembre et décembre, nous avons fait la promotion de recettes à base de crème dans les magazines les plus populaires au Québec.

ADVERTISING AND PROMOTION

In 1998, the communication goals of our advertising and promotional campaign focused on positioning milk as an ideal drink with any food. It was considered essential to continue to give milk a modern, dynamic image, and to work to stimulate consumption among all age groups.

television

Television was the most appropriate medium to reach a major proportion of the population. In September, we launched a new campaign including four new 30-second commercials aimed at consumers aged 18-49. Each commercial conveys the message that drinking milk is just as essential and "cool" as listening to popular music.

billboards

Last fall, several billboards focused on health and featured a celebrity proposing a toast with a glass of milk. This catchy advertisement reached a large number of people at different times of the day.

print advertising

We broke new ground this year by using Quebec's mainstream dailies to persuade the public to drink milk. Data show that a high percentage of consumers read newspapers and drink milk at home. We also reached the English-speaking population through the newspapers.

federation poster

As usual, we produced English and French posters for schools and public institutions. The Federation's poster has become a collector's item for kids.

nutrition-communication campaign

With the cooperation of St. Luc Hospital and the Quebec Chapter of the Osteoporosis Society of Canada, the Federation continued its osteoporosis detection program aimed at informing the adult population about osteoporosis and how to prevent it. Since the program was integrated into the senior citizens and health information tour (tournée La Santé et le Bel Âge) in 1996, over 2,700 senior citizens have benefited from the program.

Three new publications were produced in 1998: "Le petit déjeuner," "La boîte à lunch" and "Les collations." These brochures contain information about the importance of milk and its contribution to good health at all times.

PROMOTION CAMPAIGNS children

The Advertising and Promotion Department pursued its educational activities in Quebec elementary schools with its Nutrition-Education material. For the sixth year in a row, it sponsored the Tour des Enfants bicycle tour. We also took part in the Salon des Ami(e)s, an exhibition for 6-12 year old children.

teenagers

Many sports and cultural activities such as Salon de la Jeunesse, the program "Le Lait Haute Performance," hockey tournaments, and Défi sportif enabled us to reinforce our image with young people so they will choose milk at all times.

adults

Family activities were featured to reach this target group, for example, the Tour de l'île, the Festival de la Santé, the FrancoFolies, the Fêtes Gourmandes and several others. The Federation sponsored several activities with its dairy partners. In August, Natrel and the Federation launched a back-to-school promotion campaign called "Ma boîte à surprises" in several supermarkets throughout Quebec. We also organized two promotion campaigns with Parmalat. One included a contest, "Gagne la folie de ta vie," promoting flavoured milk in high schools and convenience stores in the Greater Montreal area; the other promoted ice cream, and was run in supermarkets during November and December.

The milk calendar, a joint effort with Provigo supermarkets, features recipes using milk and dairy products. Over 500,000 copies of this calendar were distributed throughout Quebec.

CREAM

A budget of \$1.2 million was granted for cream promotion activities in 1998. This amount is part of the three-year plan approved by the board of directors in December 1997.

television

We produced a 30-second spot featuring cream as the perfect ingredient to use with gourmet dishes. This commercial was aired in March, April, November and December.

magazine advertorials

In October, November and December, we promoted cream-based recipes in Quebec's most popular magazines.





États financiers

financial
STATEMENTS



Responsabilité

de la direction dans la préparation des états financiers

La responsabilité des états financiers et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la direction de la Fédération des producteurs de lait du Québec. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et ils ont été approuvés par le Conseil d'administration. L'information financière et celle portant sur l'exploitation utilisées dans le reste du rapport annuel sont conformes aux renseignements présentés dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de la Fédération est bien sauvegardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que l'on peut se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent un programme de vérifications internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la direction.

Les vérificateurs indépendants Samson Bélair Deloitte & Touche, nommés par l'Assemblée générale, ont vérifié les états de la Fédération conformément aux normes de vérification généralement reconnues et ont présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,



Jean Nobert

Le 1^{er} vice-président,



Jean Grégoire

Le 26 février 1999

Rapport des vérificateurs

Aux producteurs de

Fédération des producteurs de lait du Québec

(Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec)

Nous avons vérifié le bilan de la Fédération des producteurs de lait du Québec (Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec) au 31 décembre 1998 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, de l'évolution du solde à verser aux producteurs du Fonds du Pool et du solde à percevoir des entreprises laitières et des producteurs du Fonds d'indemnisation, de l'évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fédération. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel que mentionné à la note complémentaire 2, les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait ont fait l'objet d'états financiers vérifiés distincts et n'ont pas été inclus dans les états financiers ci-joints. À cet égard, ces états financiers ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus.

À notre avis, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait tel que mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Fédération au 31 décembre 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

*Samson Béland
Deloitte & Touche*

Comptables agréés

Le 26 février 1999

Bilan

au 31 décembre 1998

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Programmes – qualité du lait \$
Actif			
À court terme			
Encaisse	530 937	369 003	89 021
Dépôts à terme	5 600 000	5 000 000	750 000
Débiteurs (note 4)	298 971	36 825	2 232
Créances interfonds	1 152 120	2 805 876	53 115
Frais imputables au prochain exercice	112 112	255 809	15 963
Réserve d'ajustements (note 5 et page 43)	-	-	-
Solde à percevoir des entreprises laitières et des producteurs en vertu des conventions de mise en marché du lait (note 6 et page 42)	-	-	-
Solde à recouvrer pour le remboursement de l'emprunt contracté pour le versement unique en vertu de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait	-	-	-
	7 694 140	8 467 513	910 331
Placements (note 7)	52	-	-
Immobilisations (note 8)	1 495 070	12 181	-
Autres éléments d'actif	241 338	-	-
	9 430 600	8 479 694	910 331
Passif			
À court terme			
Créditeurs (note 9)	2 182 382	4 879 230	60 460
Créances interfonds	386 705	45 812	7 133
Solde à verser aux producteurs (page 42)	-	-	-
Emprunt bancaire	-	-	-
	2 569 087	4 925 042	67 593
Apport reporté (note 11)	962 585	-	-
	3 531 672	4 925 042	67 593
Soldes de fonds (note 12)			
Investis en immobilisations	532 485	12 181	-
Affectés à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommis)	-	-	-
Libres d'affectations	5 366 443	3 542 471	842 738
	5 898 928	3 554 652	842 738
	9 430 600	8 479 694	910 331
Éventualités (note 15)			

Fonds de développement	Fonds du pool	Fonds d'indem- nisation	SCVQ	*Élimination	1998 Total	1997 Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$ (redressé note 3)
-	(2 786 674)	-	3 507 003		1 709 290	2 842 052
-	1 528 000	-	12 500 000		25 378 000	20 010 000
-	144 852 961	168 388	642 200		146 001 577	135 686 378
388 338	1 621 662	-	-	(6 021 111)	-	-
-	-	-	-		383 884	378 319
-	-	-	1 096 397		1 096 397	470 935
-	-	3 111 061	-		3 111 061	3 029 910
-	-	-	-		-	2 067 280
388 338	145 215 949	3 279 449	17 745 600	(6 021 111)	177 680 209	164 484 874
874 590	-	-	-		874 642	837 041
-	-	-	-		1 507 251	1 255 241
-	-	-	-		241 338	300 188
1 262 928	145 215 949	3 279 449	17 745 600	(6 021 111)	180 303 440	166 877 344
-	130 695 287	1 657 787	17 745 600		157 220 746	142 185 322
-	3 959 799	1 621 662	-	(6 021 111)	-	-
-	10 560 863	-	-		10 560 863	10 283 108
-	-	-	-		-	2 820 305
-	145 215 949	3 279 449	17 745 600	(6 021 111)	167 781 609	155 288 735
-	-	-	-		962 585	1 415 225
-	145 215 949	3 279 449	17 745 600	(6 021 111)	168 744 194	156 703 960
-	-	-	-		544 666	46 308
874 590	-	-	-		874 590	824 989
388 338	-	-	-		10 139 990	9 302 087
1 262 928	-	-	-		11 559 246	10 173 384
1 262 928	145 215 949	3 279 449	17 745 600	(6 021 111)	180 303 440	166 877 344

* Les créances interfonds présentées dans les fonds particuliers sont éliminées dans la colonne des totaux.

flux

de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) pour les fonds d'administration, de publicité et promotion, des Programmes - qualité du lait et de développement de l'industrie laitière	1 385 862	(356 182)
Excédent des recettes sur la distribution des recettes pour les fonds du pool et d'indemnisation	196 604	5 549 230
Excédent des recettes (des déboursés) du Système centralisé de vente des quotas	(625 462)	1 619 499
	957 004	6 812 547
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement de l'apport reporté	(452 640)	(411 200)
Amortissement des immobilisations	697 925	548 989
Quote-part de la perte de Novalait inc.	218 378	237 691
Récupération de la participation à un centre de services	58 850	205 912
	1 479 517	7 393 939
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 18)	6 781 940	14 631 109
	8 261 457	22 025 048
Activités de financement et d'investissement		
Acquisition de placements	(267 979)	(277 770)
Disposition de placements	12 000	31 953
Acquisition d'immobilisations	(949 935)	(944 825)
Augmentation du dépôt sur location	-	(3 477)
	(1 205 914)	(1 194 119)
Augmentation des liquidités	7 055 543	20 830 929
Liquidités au début de l'exercice (insuffisance des liquidités)	20 031 747	(799 182)
Liquidités à la fin de l'exercice	27 087 290	20 031 747
Liquidités à la fin de l'exercice		
Représentées par :		
Encaisse	1 709 290	2 842 052
Dépôts à terme	25 378 000	20 010 000
Emprunt bancaire	-	(2 820 305)
	27 087 290	20 031 747

Résultats

et évolution des soldes de fonds du Fonds d'administration, du Fonds de publicité et promotion, des Programmes - qualité du lait et du Fonds de développement de l'industrie laitière des producteurs de lait du Québec

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Programmes- qualité du lait \$	Fonds de développement \$	1998 Total \$	1997 Total \$
Produits						
Prélèvements	11 380 121	28 866 529	-	298 524	40 545 174	39 307 305
Retenues – qualité	-	-	635 562	-	635 562	752 196
Intérêts	735 234	171 564	-	14 648	921 446	473 522
	12 115 355	29 038 093	635 562	313 172	42 102 182	40 533 023
Charges						
Activités de promotion	-	2 975 973	-	-	2 975 973	2 869 533
Campagnes publicitaires	-	5 218 342	-	-	5 218 342	5 420 825
Compensation pour lait adultéré	-	-	-	-	-	192 131
Contribution et cotisation aux Producteurs laitiers du Canada	467 572	20 485 038	-	-	20 952 610	20 177 394
Contribution à l'Union des producteurs agricoles	3 181 233	-	-	-	3 181 233	3 204 779
Exploitation	5 561 929	399 892	166 343	-	6 128 164	6 947 313
Information	215 552	-	18 584	-	234 136	266 207
Recherche et quote-part de la perte de Novalait inc.	356 384	-	7 755	228 584	592 723	587 753
Retenues – qualité versées aux entreprises laitières coopératives	-	-	405 020	-	405 020	362 161
Réunions des administrateurs et des membres	1 028 119	-	-	-	1 028 119	861 109
	10 810 789	29 079 245	597 702	228 584	40 716 320	40 889 205
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	1 304 566	(41 152)	37 860	84 588	1 385 862	(356 182)
Soldes de fonds au début	4 594 362	3 595 804	804 878	1 178 340	10 173 384	10 529 566
Soldes de fonds à la fin	5 898 928	3 554 652	842 738	1 262 928	11 559 246	10 173 384

évolution

du solde à verser aux producteurs du Fonds du pool
et du solde à percevoir des entreprises laitières
et des producteurs du Fonds d'indemnisation

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	Fonds du pool			Fonds d'indemnisation	1998 Total	1997 Total
	Ventes de lait	Frais de transport	Sous-total Fonds du pool			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
						(redressé note 3)
Recettes						
Provenant des ventes de lait (note 13)	1 556 317 721	-	1 556 317 721	9 587 352	1 565 905 073	1 504 308 743
Compensation du Gouvernement du Québec pour la perte de lait relative au verglas	1 716 049	-	1 716 049	-	1 716 049	-
Intérêts	517 178	-	517 178	(76 079)	441 099	193 365
	1 558 550 948	-	1 558 550 948	9 511 273	1 568 062 221	1 504 502 108
Distribution des recettes						
Versements nets aux producteurs	1 457 899 756	-	1 457 899 756	7 406 869	1 465 306 625	1 388 220 421
Déduction pour frais de transport	46 430 496	(46 430 496)	-	-	-	-
Prélèvements	40 545 174	-	40 545 174	-	40 545 174	39 307 305
Retenues – qualité	635 562	-	635 562	-	635 562	752 196
Compensation pour la transformation à la période des Fêtes	-	-	-	250 568	250 568	-
Contribution des producteurs au Fonds d'indemnisation	9 943 016	-	9 943 016	(9 943 016)	-	-
Frais de transport et de mise en commun des frais de transport (note 14)	162 123	46 560 728	46 722 851	11 878 003	58 600 854	57 107 956
Frais d'analyses de dépistage des antibiotiques	439 933	-	439 933	-	439 933	200 069
Remboursement de la quote-part des producteurs dans le partage du déficit accumulé du Fonds d'indemnisation	-	-	-	-	-	2 407 818
Remboursement de l'emprunt contracté pour le versement unique en vertu de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait	2 086 901	-	2 086 901	-	2 086 901	9 330 038
Remboursement de l'emprunt contracté pour le paiement d'égalisation au pool unique	-	-	-	-	-	1 415 473
Valeur du lait et des frais d'élimination du lait refusé pour adultération, antérieur au 31 mars 1997	-	-	-	-	-	211 602
	1 558 142 961	130 232	1 558 273 193	9 592 424	1 567 865 617	1 498 952 878
Excédent des recettes sur la distribution des recettes (de la distribution des recettes sur les recettes)	407 987	(130 232)	277 755	(81 151)	196 604	5 549 230
Soldes à verser (à percevoir) au début	10 272 130	10 978	10 283 108	(3 029 910)	7 253 198	1 703 968
Soldes à verser (à percevoir) à la fin (notes 6 et 10)	10 680 117	(119 254)	10 560 863	(3 111 061)	7 449 802	7 253 198

évolution

de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
	\$	\$
Recettes provenant des producteurs du Québec sur l'achat de quota	172 496 092	142 296 271
Déboursés aux producteurs du Québec sur la vente de quota	120 403 244	98 360 535
Excédent des recettes avant le résultat net des transactions interprovinciales	52 092 848	43 935 736
Résultat net des transactions interprovinciales	(52 718 310)	(42 316 237)
Excédent des recettes (des déboursés)	(625 462)	1 619 499
Réserve d'ajustements au début	(470 935)	(2 090 434)
Réserve d'ajustements à la fin (note 5)	(1 096 397)	(470 935)

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

1. DESCRIPTION DE LA FÉDÉRATION

La Fédération des producteurs de lait du Québec est constituée en vertu de la *Loi des syndicats professionnels*. Elle réalise la mise en marché collective de tout le lait produit au Québec à titre d'administrateur du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, créé en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles*.

La Fédération est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu fédérale* et de la *Loi sur les impôts* du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

La Fédération des producteurs de lait du Québec utilise la comptabilité par fonds et applique la méthode du report.

Les états financiers de la Fédération comptent huit fonds qui sont présentés et regroupés selon le secteur d'activité et le mandat confié à la Fédération. La Fédération distingue trois secteurs d'activité:

- Administration du plan conjoint et services aux membres
- Mise en marché du lait
- Administration d'un système d'échange de quota

Le premier secteur d'activité, ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT ET SERVICES AUX MEMBRES, regroupe cinq fonds: les fonds d'administration, de publicité et de promotion, de qualité du lait, de développement de l'industrie laitière et de défense des intérêts économiques des producteurs de lait. Toutes ces activités sont financées entièrement par les producteurs membres.

Les produits et les charges afférents à l'administration du plan conjoint et de la Fédération sont présentés dans le Fonds d'administration, notamment l'administration des différents règlements, la négociation et l'application des conventions de mise en marché, de transport du lait et ententes nationales et les différents services aux producteurs, sauf ceux couverts par d'autres fonds. Ces activités sont financées par les prélèvements du plan conjoint et de l'administration.

Les produits et les charges afférents aux activités de promotion du lait et des produits laitiers ainsi qu'au maintien et au développement des marchés sont présentés dans le Fonds de publicité et promotion. Ces activités sont financées par le prélevé de publicité.

Les produits et les charges destinés à mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité du lait et d'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à répondre aux normes sont présentés dans le fonds Programmes - qualité du lait. Ces activités sont financées par les retenues appliquées sur les versements des producteurs qui ne satisfont pas aux normes de qualité.

Les produits et les charges afférents à la recherche stratégique pour le secteur laitier sont présentés dans le Fonds de développement de l'industrie laitière des producteurs de lait du Québec (antérieurement Plan de relance et de développement). Ce fonds présente les placements détenus par les producteurs dans le Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommis) et la société Novalait inc., organismes formés en partenariat avec les transformateurs laitiers québécois. Les producteurs contribuent aux activités de ce fonds par le prélevé du fonds de développement.

Le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait a été constitué afin de donner aux producteurs de lait du Québec les moyens de financer des projets et des activités reliés à la défense des intérêts économiques des producteurs de lait. Ces activités sont financées par le prélevé du fonds de défense. Les états financiers de ce fonds sont présentés distinctement.

Le second secteur d'activité, MISE EN MARCHÉ DU LAIT, regroupe deux fonds: le Fonds du pool et le Fonds d'indemnisation. Par le biais de leur plan conjoint, les producteurs ont délégué à la Fédération la responsabilité de la commercialisation de tout le lait produit et la négociation de toutes les conditions de vente.

Notes

complémentaires (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les recettes et la distribution des recettes afférentes à la vente en commun de tout le lait produit au Québec ainsi que la mise en commun des frais de transport du lait sont présentées dans le Fonds du pool selon les modalités du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs et du Règlement sur la mise en commun des frais de transport du lait.

Les recettes et la distribution des recettes, prévues aux conventions de mise en marché du lait, afférentes au respect des garanties d'approvisionnement des usines et des besoins des consommateurs en produits laitiers sont présentées dans le Fonds d'indemnisation. Les producteurs et les transformateurs participent au financement de ces activités.

La Fédération administre un système mensuel d'échange de quota afin de faciliter les échanges entre les producteurs. Ce dernier secteur d'activité, présente les transactions de vente et d'achat de quota des producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas. Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, le Fonds d'administration avance les liquidités nécessaires au besoin.

Organismes contrôlés et satellites

La Fédération présente en note complémentaire les informations concernant les organismes contrôlés et satellites.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes:

- Matériel roulant 3 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Refonte des systèmes informatiques 5 ans

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, à l'exception des actions détenues dans la société Novalait inc. qui sont présentées à la valeur de consolidation.

3. MODIFICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Soldes de fonds

Dans le but de se conformer aux nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés concernant les organismes sans but lucratif, les soldes de fonds ont été ventilés entre le solde investi en immobilisations, le solde affecté à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommis) et le solde libre d'affectations. Les acquisitions d'immobilisations font l'objet d'un virement du solde libre d'affectations au solde investi en immobilisations.

Recettes et distribution des recettes du Fonds d'indemnisation

Le solde à verser aux (à percevoir des) entreprises laitières et aux (des) producteurs en vertu des conventions de mise en marché du lait du Fonds d'indemnisation a été redressé pour tenir compte de la présentation adoptée pour 1998. Les activités sont présentées sur une base d'année civile plutôt que sur l'année laitière pour les intégrer à celles du Fonds du pool. Les ajustements se détaillent comme suit:

	1997
	\$
Solde déjà établi	
Solde à verser aux entreprises laitières et aux producteurs	958 521
Redressement	
Plus les contributions perçues d'avance au 31 décembre	8 187 912
Moins les frais imputables au prochain exercice au 31 décembre	(12 176 343)
Solde redressé	
Solde à percevoir des entreprises laitières et des producteurs	(3 029 910)

Notes

complémentaires (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

4. DÉBITEURS

	Fonds d'adminis- tration	Fonds de publicité et promotion	Programmes – qualité du lait	Fonds du pool	Fonds d'indemnisation	SCVQ	1998 Total	1997 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Entreprises laitières	-	-	-	129 722 661	15 923	-	129 738 584	124 757 614
Fonds de mise en commun interprovincial	-	-	-	14 912 066	-	-	14 912 066	8 897 294
Organismes apparentés	12 255	-	-	-	-	-	12 255	13 775
Producteurs	-	-	-	-	-	642 200	642 200	1 268 822
Autres	286 716	36 825	2 232	218 234	152 465	-	696 472	748 873
	298 971	36 825	2 232	144 852 961	168 388	642 200	146 001 577	135 686 378

5. RÉSERVE D'AJUSTEMENTS – SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

La réserve d'ajustements représente la valeur monétaire du quota que le Système centralisé de vente des quotas a généré ou pris en charge afin d'obtenir un équilibre entre les offres de vente et les offres d'achat.

Selon l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, un système de vente de quota interprovincial mensuel fixe le prix en tenant compte des quantités offertes en vente et en achat par les producteurs du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario.

En avril 1998, l'Ontario se retirait.

6. SOLDE À PERCEVOIR DES ENTREPRISES LAITIÈRES ET DES PRODUCTEURS EN VERTU DES CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ DU LAIT – FONDS D'INDEMNISATION

Le montant de 3 111 061 \$ à percevoir des entreprises laitières et des producteurs en vertu des conventions de mise en marché du lait (3 029 910 \$ en 1997) est sujet à ajustements après révision par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières.

7. PLACEMENTS – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

	1998	1997
	\$	\$
Parts sociales du Programme d'analyse des troupeaux laitiers, société en commandite, et actions de catégorie A du Programme d'analyse des troupeaux laitiers inc., au coût	52	52
Actions et souscription d'actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc., à la valeur de consolidation au 31 juillet (coût : 1 082 821 \$ en 1998 et 660 263 \$ en 1997)	494 812	290 632
Avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommis), au coût	379 778	534 357
Avance au Syndicat des producteurs de lait du Saguenay-Lac-St-Jean, au coût	-	12 000
	874 642	837 041

Notes

complémentaires (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

8. IMMOBILISATIONS - FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

			1998	1997
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	3 255 086	1 754 798	1 500 288	1 241 316
Matériel roulant	20 888	13 925	6 963	13 925
	3 275 974	1 768 723	1 507 251	1 255 241

La dépense d'amortissement pour l'exercice s'élève à 697 925 \$ (548 989 \$ en 1997).

9. CRÉDITEURS

	Fonds d'admi- nistration	Fonds de publicité et promotion	Programmes – qualité du lait	Fonds du pool	Fonds d'indemnisation	SCVQ	1998 Total	1997 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Entreprises laitières	-	-	33 875	-	534 556	-	568 431	2 378 761
Organismes apparentés	1 023 686	2 121	19 846	90 168	-	-	1 135 821	1 254 042
Organismes provinciaux et national	-	3 803 261	-	-	-	703 000	4 506 261	14 061 105
Producteurs	-	-	-	126 248 402	404	17 042 600	143 291 406	116 635 405
Transporteurs	-	-	-	4 356 717	1 122 827	-	5 479 544	5 441 106
Autres	1 158 696	1 073 848	6 739	-	-	-	2 239 283	2 414 903
	2 182 382	4 879 230	60 460	130 695 287	1 657 787	17 745 600	157 220 746	142 185 322

10. SOLDE À VERSER AUX PRODUCTEURS – FONDS DU POOL

Le montant de 10 680 117 \$ à verser aux producteurs (10 272 130 \$ en 1997) est sujet à ajustements après révision par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières.

11. APPORT REPORTÉ – FONDS D'ADMINISTRATION

En 1996, le Conseil d'administration de la Fédération décidait d'affecter le solde de l'année laitière 1994-1995 du Plan national de commercialisation du lait au financement de la refonte des systèmes informatiques et du matériel informatique requis. Une somme de 2 044 606 \$ a donc été transférée du Fonds du pool vers le Fonds d'administration à titre d'apport reporté.

La Fédération comptabilise cet apport selon la méthode du report. Ainsi, une somme s'élevant à 452 640 \$ (411 200 \$ en 1997) couvrant l'amortissement de la refonte des systèmes informatiques et du matériel informatique relié à la refonte a été portée aux résultats de l'exercice.

Au 31 décembre 1998, le solde de l'apport reporté s'élève à 962 585 \$.

Notes

complémentaires (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

12. ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

	Fonds d'administration		Fonds de publicité et promotion		Programmes – qualité du lait	Fonds de développement			
	Investis en immobilisations	Libres d'affectations	Investis en immobilisations	Libres d'affectations	Libres d'affectations	Affectés à Novalait inc. et au FDILQ (en fidéi-commis)	Libres d'affectations	1998 Total	1997 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes au début	31 061	4 563 301	15 247	3 580 557	804 878	824 989	353 351	10 173 384	10 529 566
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(234 392)	1 538 958	(10 893)	(30 259)	37 860	49 601	34 987	1 385 862	(356 182)
Acquisitions d'immobilisations	735 816	(735 816)	7 827	(7 827)	-	-	-	-	-
Soldes à la fin	532 485	5 366 443	12 181	3 542 471	842 738	874 590	388 338	11 559 246	10 173 384

13. RECETTES PROVENANT DES VENTES DE LAIT – FONDS DU POOL ET FONDS D'INDEMNISATION

Le détail des recettes provenant des ventes de lait s'établit comme suit :

	1998	1997
	\$	\$
Ventes provinciales	1 487 694 520	1 462 813 891
Ventes interprovinciales	32 206 498	2 132 960
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait	46 004 055	39 361 892
	1 565 905 073	1 504 308 743

14. FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT – FONDS DU POOL ET FONDS D'INDEMNISATION

Depuis août 1998, les producteurs de lait du Québec ainsi que les producteurs de lait de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard participent à la mise en commun des frais de transport du lait.

Le détail des frais de transport et de mise en commun des frais de transport s'établit comme suit :

	1998	1997
	\$	\$
Frais de transport	58 107 186	57 107 956
Résultat de la péréquation interprovinciale pour la mise en commun des frais de transport	493 668	-
	58 600 854	57 107 956

Notes

complémentaires (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

15. ÉVENTUALITÉS

La Fédération fait l'objet d'une poursuite, conjointement avec la Fédération de l'UPA Abitibi-Témiscamingue, son président et le Syndicat des producteurs de lait de l'Abitibi-Témiscamingue, s'élevant à 1 354 267 \$ et intentée par un producteur pour perte subie sur des transactions de quotas. S'il y avait obligation d'accueillir cette réclamation dont il n'est pas possible présentement de préciser le montant, la Fédération devrait acquitter 50 % du montant selon une entente intervenue avec le Comité des fiduciaires du régime de protection contre la responsabilité civile et professionnelle de l'Union des producteurs agricoles. La perte qui en résulterait serait alors comptabilisée durant l'exercice où elle serait connue.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les présents états financiers.

16. ENGAGEMENTS

Location de locaux commerciaux

L'entente pour la location de locaux commerciaux est échue depuis le 31 octobre 1992. Il a été convenu de prolonger le bail selon les termes de cette entente jusqu'à la signature d'une nouvelle convention. L'entente prévoit un loyer annuel de 241 338 \$ ainsi que des clauses d'ajustements couvrant la participation aux frais tels que les assurances, les taxes et le chauffage.

Convention de l'immeuble

La Fédération s'est engagée, au moyen d'une convention, à partager avec l'Union des producteurs agricoles et autres partenaires de la Maison de l'UPA le gain net (ou la perte nette) réalisable lors de la cession de l'immeuble. La part de la Fédération s'élève à 18,44 % en 1998. Cette convention prévoit également des modalités de partage advenant le retrait de partenaires sans que l'immeuble soit cédé.

Cette convention est d'une durée indéterminée et la Fédération peut se retirer sur préavis de douze mois.

Dosage des composants pour le paiement du lait

La Fédération, conjointement avec les organismes accrédités et représentant les entreprises laitières, a signé un contrat de service pour le dosage des composants pour le paiement du lait. L'entente, d'une durée de cinq ans, se termine en 2003. La partie estimative des coûts payables par la Fédération s'établit à 350 000 \$ pour chacune des années de 1999 à 2002 et à 150 000 \$ pour 2003.

Coût de production

La Fédération a accordé un contrat de recherche pour la réalisation du coût de production du lait. L'entente, d'une durée de cinq ans, vient à échéance en 2003. Les versements futurs s'établissent comme suit : 350 125 \$ en 1999, 356 203 \$ en 2000, 364 422 \$ en 2001, 375 785 \$ en 2002 et 379 476 \$ en 2003.

Un dernier versement de 190 000 \$ sera effectué sur la livraison du coût de production de l'année 2003, en 2004. Le contrat de recherche prévoit également une clause de résiliation et, si elle est exercée, la Fédération s'engage à verser les sommes requises pour compléter le coût de production de l'année en cours.

Campagnes publicitaires et activités de promotion

La Fédération a signé une lettre d'entente avec une agence de publicité pour la réalisation de ses campagnes publicitaires de l'année 1999 et des protocoles d'entente non résiliables à titre de commanditaire pour différents événements et activités de promotion de 1999 et 2000. La Fédération s'est ainsi engagée pour une somme de 3 768 400 \$ en 1999 et de 800 000 \$ en l'an 2000.

Selon une entente prévue aux conventions de mise en marché du lait, la Fédération et les entreprises laitières ont convenu de mettre en place un plan de promotion pour les produits des classes 1B et 1C (crèmes et laits aromatisés) des entreprises participantes. Les coûts sont assumés à part égale et pour chacune des années 1999 et 2000, la participation de la Fédération s'élève à 600 000 \$.

Notes

complémentaires (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

17. ORGANISMES CONTRÔLÉS ET SATELLITES

La Fédération détient 50 % du capital-actions de la société Novalait inc., 52 % des parts sociales du Programme d'analyse des troupeaux laitiers, société en commandite et 52 % du capital-actions du Programme d'analyse des troupeaux laitiers inc.

Aucun de ces organismes n'a été consolidé dans les états financiers de la Fédération des producteurs de lait du Québec.

Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ)

Le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec, société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du Code civil du Québec. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec inc., société constituée en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* du Québec.

La mission du PATLQ est d'offrir à ses clients (producteurs laitiers dans les espèces bovines et caprines) des services de gestion incluant la collecte, la certification, le traitement, l'analyse des données, les analyses en laboratoire et la vulgarisation en matière de gestion des troupeaux laitiers.

Novalait inc.

Novalait inc. est constitué en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* du Québec. La société a pour mission, par ses investissements, d'orienter la recherche scientifique et technologique pour l'industrie laitière et d'en faciliter le transfert des connaissances.

Les états financiers condensés de Novalait inc. au 31 juillet sont les suivants:

	1998	1997
	\$	\$
Situation financière		
Total des actifs	1 511 764	1 453 300
Total des passifs	522 139	872 035
Total des actifs nets	989 625	581 265
	1 511 764	1 453 300
Résultats des activités		
Total des produits	47 318	39 660
Total des charges	484 074	515 042
Excédent des charges sur le produits	(436 756)	(475 382)
Flux de trésorerie		
Sorties de fonds – activités d'exploitation	(603 529)	(546 844)
Sorties de fonds – activités d'investissement	(1 406)	(6 636)
Entrées de fonds – activités de financement	586 706	485 622
Diminution des liquidités	(18 229)	(67 858)

Notes

complémentaires (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

18. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	1998	1997
	\$	\$
Augmentation des débiteurs	(10 315 199)	(1 091 870)
Augmentation des frais imputables au prochain exercice	(5 565)	(97 153)
Diminution du solde à recouvrer pour le remboursement de l'emprunt contracté pour le versement unique en vertu de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait et de l'emprunt contracté pour le paiement d'égalisation au pool unique	2 067 280	10 403 043
Augmentation des créditeurs	15 035 424	5 417 089
	6 781 940	14 631 109

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers, la Fédération a conclu les opérations suivantes:

	1998	1997
	\$	\$
Union des producteurs agricoles (Loyer, services techniques et informatiques)	758 249	1 217 611
Syndicats régionaux (Versements pour les budgets d'opérations)	1 781 892	1 773 780
Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (Analyses de laboratoires)	336 570	344 104

20. PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de la Fédération d'exercer normalement ses activités.

Bien que la Fédération prenne les mesures visant à répondre au problème posé par le passage à l'an 2000, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Fédération, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Notes

complémentaires (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

22. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

La Fédération a conduit les négociations pour l'acquisition du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) inc. En date du 20 janvier 1999, la Fédération a formé conjointement avec le Conseil provincial des CAB inc. et le Conseil québécois des races laitières inc. une société en commandite qui s'en est portée acquéreur le 26 février 1999.



Fédération
 des producteurs
de lait du Québec